DÉPARTEMENT DU CANTAL **SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ**

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-400

PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET
Marché 2024-43 – Réhabilitation et Aménagement du Moulin Juéry
Notification des marchés de travaux

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-009 en date du 14 Février 2025 autorisant Mme le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants à l'aménagement du Moulin Juéry, dans une limite maximale de 700 000 € H.T. ainsi que tous les actes complémentaires aux marchés conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la consultation n°2024-43 organisée du 29 novembre 2024 au 08 janvier 2025, sous forme de procédure adaptée ouverte sur la plateforme Achatpublic.com ;

Vu les propositions des entreprises soumissionnaires ;

Vu l'avis de la commission des marchés en procédure adapté en date du 28 janvier 2025 ;

Vu les négociations intervenues avec les entreprises soumissionnaires des lots 2, 5, 8 et 11 ;

Vu la consultation n°2024-43-2 organisée du 18/02/2025 au 07/03/2025, sous forme de procédure adaptée ouverte sur la plateforme Achatpublic.com ;

Vu les propositions des entreprises soumissionnaires ;

Vu l'avis de la commission des marchés en procédure adaptée en date du 13/03/2025 ;

Vu la décision n°2024-118 en date du 14 mars 2025 déclarant infructueux suite à l'absente d'offre les lots 3A et 3B en raison de l'absence d'offres régulière, acceptable ou appropriée ;

Vu la négociation avec les entreprises soumissionnaires du lot 10 ;

Vu la consultation n°2024-43-3 organisée du 26/03/2025 au 18/04/2025, sous forme de procédure sans publicité ni mise en concurrence sur la plateforme Achatpublic.com ;

Vu les propositions des entreprises soumissionnaires ;

Vu l'avis de la commission des marchés en procédure adaptée en date du 13/03/2025 ;

Vu la décision n°2025-288 en date du 12 mai 2025 déclarant infructueux les lots 3A et 3B en raison de l'absence d'offres régulière, acceptable ou appropriée ;

Vu la consultation n°2024-43-4 organisée du 21 mai 2025 au 10 juin 2025, sous forme de procédure sans publicité ni mise en concurrence sur la plateforme Achatpublic.com ;

Vu la consultation n°2025-43-5 organisée du 21 mai 2025 au 10 juin 2025, sous forme de procédure adaptée ouverte sur la plateforme Achatpublic.com ;

Vu les propositions des entreprises soumissionnaires ;

Vu l'avis de la commission des marchés en procédure adaptée en date du 12/06/2025 ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer les propositions des entreprises suivantes concernant le marché de travaux pour le réhabilitation et l'aménagement du Moulin Juéry :

- Pour le lot 1 avec l'entreprise SARL GUENIOT, 15100 LES TERNES, offre de base tranche ferme et tranche optionnelle, pour un montant de 136 830,50 € HT soit 164 196,60 € TTC ;
- Pour le lot 2 avec l'entreprise SARL ETS ORLHAC, 15110 CHAUDES-AIGUES, offre de base, pour un montant de 43 816,00 € HT soit 52 579,20 € TTC ;
- Pour le lot 3 A avec l'entreprise SARL ETS ORLHAC, 15110 CHAUDES-AIGUES, offre de base, pour un montant de 5 210,00 € HT soit 6 252,00 € TTC ;
- Pour le lot 3 B avec l'entreprise AURITOIT, 15000 AURILLAC, offre de base, pour un montant de 23 620,00 € HT soit 28 344,00 € TTC ;
- Pour le lot 4 avec l'entreprise COUTAREL MENUISERIE ALU, 15100 COREN, offre de base, pour un montant de 46 531,00 € HT soit 55 837,20 € TTC ;
- Pour le lot 5 avec l'entreprise MCM, 15100 SAINT-FLOUR, offre de base tranche ferme, pour un montant de 94 359,50 € HT soit 113 231,40 € TTC ;
- Pour le lot 6 avec l'entreprise PSB BRASSINE, 15100 SAINT-FLOUR, offre de base tranche ferme, pour un montant de 25 975,30 € HT soit 31 170,36 € TTC ;
- Pour le lot 7 avec l'entreprise PSB BRASSINE, 15100 SAINT-FLOUR, offre de base tranche ferme, pour un montant de 13 966,75 € HT soit 16 760,10 € TTC ;
- Pour le lot 8 avec l'entreprise MEYRIAL LAGRANGE Cyril, 15100 SAINT-FLOUR, offre de base tranche ferme, pour un montant de 66 509,00 € HT soit 79 810,80 € TTC ;
- Pour le lot 9 avec l'entreprise SARL NG LES CHAPES D'OLT, 12130 PIERREFICHE, offre de base tranche ferme, pour un montant de 6 485,00 € HT soit 7 782,00 € TTC ;
- Pour le lot 10 avec l'entreprise SARL ROLLIER & CO, 15300 MURAT, tranche ferme variante PVC en lès, pour un montant de 8 687,50 € HT soit 10 425,00 € TTC ;
- Pour le lot 11 avec l'entreprise SARL Xavier BERTUIT, 15300 MURAT, offre négociée tranche ferme, pour un montant de 20 271,30 € HT soit 24 325,56 € TTC ;
- Pour le lot 12 avec l'entreprise SARL MOURGUES SERGE, 15100 SAINT-FLOUR, offre de base tranche ferme, pour un montant de 75 929,20 € HT soit 91 115,04 € TTC ;
- Pour le lot 13 avec l'entreprise SARL MOURGUES SERGE, 15100 SAINT-FLOUR, offre de base tranche ferme, pour un montant de 53 995,56 € HT soit 64 794,67 € TTC ;
- Pour le lot 14 avec l'entreprise SADOURNY, 63540 ROMAGNAT, offre de base tranche ferme, pour un montant de 12 665,00 € HT soit 15 198,00 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget général 2025 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 8 juillet 2025,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ 15

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 11 JUIL. 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le** 11 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N° affaire	393-BCE-23	Date	22/11/2024
Opération:	REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY OFFICE DE TOURISME DE CHAUDES-AIGUES	Logo entreprise	Coordonnées entreprises
Lot:	01 DEMOLITIONS GO ENDUITS		
Maître d'ouvrage / client:	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE		

N°	Désignation des ouvrages élémentaires	Unité	Q	P.U.H.T.	Produit H.T.
	TRANCHE FERME				
	GÉNÉRALITÉS				PM
	HYPOTHESES DE CONCEPTION				PM
	INSTALLATIONS DE CHANTIER	Ens	1,00	6 000,00 €	6 000,00 €
	PRISE EN ÉTAT DU CHANTIER				
	Constat d'huissier	U	1,00	950,00 €	950,00 €
	Prise en possession des lieux	Ens	1,00	100,00 €	100,00 €
	Remise en état fin de travaux	Ens	1,00	750,00 €	750,00 €
	Implantation	Ens	1,00	400,00 €	400,00 €
	Terrassement pleine masse	m3	35,00	82,00 €	2 870,00 €
	EXISTANT				
	DEMOLITIONS				
	Démolition des cloisons et doublages compris menuiseries intérieures, plinthes	m²	100	18,20 €	1 820,00 €
	Démolition des planchers bois existants compris revetements de sol et plafonds	m²	120	29,30 €	3 516,00 €
	Piquage dallage existant	Ens	1,00	2 500,00 €	2 500,00 €
	FONDATIONS				
	Micropieux, compris terrassement, recépage, et têtes de micropieux compris amené et replis du materiel, essais, NDC et G3	U	1	2 000,00 €	2 000,00 €
	Tête de pieux support de l'escalier hélicoïdal compris fouilles	m3	0,5	970,00 €	485,00 €
	Plancher poutrelles-hourdis 16+4 compris ancrage, racinaux, etc...	m²	40	128,50 €	5 140,00 €
	Voile BA ép.20cm	m²	5,20	142,00 €	738,40 €
	Bouchage ouverture en laissant accès au V.S	Ens	1,00	1 900,00 €	1 900,00 €
	Appuis et seuils en béton armé	ml	6,10	108,00 €	658,80 €
	HAUT RDC				
	Sous œuvre 01 : Modification du linteau+ jambage+Création de 3 marches	Ens	1,00	4 190,00 €	4 190,00 €
	Sous œuvre 02 : Création ouverture comprenant jambage + Linteau BA	Ens	1,00	7 000,00 €	7 000,00 €
	Bouchage ouverture avec mur de 20cm	Ens	1,00	580,00 €	580,00 €
	Plancher poutrelles-hourdis 16+4 compris ancrage, racinaux, reprise arrière linteau, etc…	m²	33	184,00 €	6 072,00 €
	Dressage des tableaux	U	5	145,00 €	725,00 €
	HAUT R+1				
	Plancher poutrelles-hourdis 16+4 compris ancrage, racinaux, reprise arrière linteau, etc…	m²	35	149,00 €	5 215,00 €
	Dressage des tableaux	U	4	110,00 €	440,00 €
	HAUT R+2				
	Dressage des tableaux	U	4	105,00 €	420,00 €
	FACADES				
	Remaillage pierres murs extérieur	ens	1	2 300,00 €	2 300,00 €
	Chainage horizontal en tête du bâtiment existant	ens	1	5 300,00 €	5 300,00 €
	Piquage enduit façade Nord-Ouest	m²	50	29,00 €	1 450,00 €
	Joints à fleur de pierre	m²	325	86,00 €	27 950,00 €
	EXTENSION				
	FONDATIONS				
	Micropieux, compris terrassement, recépage, compris amené et replis du materiel, essais, NDC et G3	U	9	2 000,00 €	18 000,00 €
	Fouilles pour tete de pieux	m3	1,25	142,00 €	177,50 €
	Tête de pieux	m3	1,25	970,00 €	1 212,50 €
	Longrine BA	m3	6,22	980,00 €	6 095,60 €
	Plancher poutrelles-hourdis 16+4	m²	54	100,50 €	5 427,00 €
	Relevé BA sur dalle	ml	17	62,00 €	1 054,00 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N° affaire	393-BCE-23	Date	22/11/2024
Opération:	REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY OFFICE DE TOURISME DE CHAUDES-AIGUES	Logo entreprise	Coordonnées entreprises
Lot:	01 DEMOLITIONS GO ENDUITS		
Maître d'ouvrage / client:	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE		

N°	Désignation des ouvrages élémentaires	Unité	Q	P.U.H.T.	Produit H.T.
	Ventilation du Vide Sanitaire de type MEA	U	2	218,00 €	436,00 €
	Imperméabilisation des soubassements	m²	10	31,00 €	310,00 €
	Seuil en béton armé	ml	2,15	85,00 €	182,75 €
	Traitement du joint de dilatation	ens	1	350,00 €	350,00 €
	Dalle BA extérieure	m²	30	72,00 €	2 160,00 €
	RESEAUX				
	Tranchées	ml	11,01	20,00 €	220,20 €
	Réseaux EU-EV				
	Canalisations EU/EV PVC	ml	16,50	22,80 €	376,20 €
	Essai réseau EU/EV	Ens	1,00	1 380,00 €	1 380,00 €
	Réseaux AEP				
	Gaine d'alimentation en eau potable	ml	12,30	16,50 €	202,95 €
	Regard de branchement	U	1,00	330,00 €	330,00 €
	Réseaux ELEC				
	Gaine ELEC Ø 75mm	ml	21,00	18,00 €	378,00 €
	Réseaux FT				
	Gaine FT Ø 42/45mm	ml	41,00	12,00 €	492,00 €
	Réseaux EP				
	Canalisations EP PVC	ml	9,6	16,00 €	153,60 €
	Regard pied de chute	U	2	198,00 €	396,00 €
	Complexe de drainage	ml	14,5	50,00 €	725,00 €
	Récapitulatifs				
	Travaux préalables				11 070,00 €
	MONTANT TOTAL DEMOLITION-GO dans l'existant				80 400,20 €
	MONTANT TOTAL DEMOLITION-GO dans l'extension				40 059,30 €
				Montant H.T.	**131 529,50 €**
				T.V.A. : 20,00%	**26 305,90 €**
				Montant T.T.C.	**157 835,40 €**

	TRANCHE OPTIONNELLE				
	HAUT R+2				
	Plancher poutrelles-hourdis 16+4 compris ancrage, racinaux, reprise arrière linteau, etc...	m²	38	139,50 €	5 301,00 €
				Montant H.T.	**5 301,00 €**
				T.V.A. : 20,00%	**1 060,20 €**
				Montant T.T.C.	**6 361,20 €**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N° affaire	393-BCE-23	Date	22/11/2024
Opération:	REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY OFFICE DE TOURISME DE CHAUDES-AIGUES	Logo entreprise	Coordonnées entreprises
Lot:	02 OSSATURE CHARPENTE BOIS		
Maître d'ouvrage / client:	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE		

N°	Désignation des ouvrages élémentaires	Unité	Q	P.U.H.T.	Produit H.T.
	TRANCHE FERME				
	GÉNÉRALITÉS				PM
	HYPOTHESES DE CONCEPTION				PM
	INSTALLATIONS DE CHANTIER	Ens	1.00	1600,00	1600,00
	ETUDE D'EXECUTION	Ens	1.00	1500,00	1500,00
	EXTENSION				
	FONDATIONS				
	MOB ép 145mm compris, pare vapeur, pare pluie, linteau LC, compris isolant compris acrotère	m²	159.00	174,00	27666,00
	Arbalétriers LC classe 2	m3	1.05	3600,00	3780,00
	CVTS plans de toiture classe 2	Ens	1.00	2900,00	2900,00
	Pannes BM	m3	0.70	3600,00	2520,00
	Création de fenêtres de toit 78x118 pose encastrée	U	4.00	650,00	2600,00
	Lames de terrasse 22 mm	m²	10	35,00	350,00
				Montant H.T.	43816,00€
				T.V.A. : 20.00%	8763,20€
				Montant T.T.C.	52579,20€

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

N° affaire	393-BCE-23	Date avr-25	
Opération:	REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY	Logo entreprise	Coordonnées entreprises
Lot:	03-A COUVERTURE		
Maître d'ouvrage / client:	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE		

N°	Désignation des ouvrages élémentaires	Unité	Quantité	P.U.H.T.	Produit H.T.
2	***DESCRIPTION DES OUVRAGES***				
2.1	*Fenêtre de toit – 78*118*	U	3,00	1480,00	4440,00
2.2	*Dépose et repose des éléments EP (descentes et dauphins)*	ml	22,00	351,00	770,00
				Montant H.T.	5210,00€
				T.V.A. : 20,00%	1042,00€
				Montant T.T.C.	6252,00€

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

IB2M
l'ingénierie du bâtiment
egis

Date : avr-25

N° AFFAIRE : 393-BCE-23

MAITRE D'OUVRAGE :
SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

OPERATION :
REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY
OFFICE DE TOURISME DE CHAUDES-AIGUES

LIEU :
15100 SAINT-FLOUR

MAITRES D'ŒUVRE :

Architecte : Atelier Julie BOUNIOL
4 Place d'Armes
15100 SAINT FLOUR
Tél : 04.71.60.72.44
Mail : secretariat@juliebouniol.fr

BET : IB2M
Le clos de Gages – 725, Route de Bougaux
12630 GAGES
Tél 05.65.42.03.41
Mail : contact@ib2m.fr

DOCUMENT : DPGF

LOT N° 03-A COUVERTURE

Phase: DCE

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

AURITOIT
COUVERTURE
ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ

7, AVENUE DU GARRIC
Z.A.C. DE BARADEL - B.P. 334
15003 AURILLAC CEDEX

Edité à Aurillac, le 06 juin 2025

Adresse Chantier :
Village d'entreprises - Za du Rozier Coren

15100 SAINT FLOUR

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
Village d'entreprises - Za du Rozier Coren

15100 SAINT FLOUR

Devis N° 00001442

REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY - OFFICE DU TOURISME DE CHAUDES-AIGUES
LOT N° 03-B - ETANCHEITE

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	Installation de chantier, mesures de sécurité	Ft	1,000	500,00	500,00
2	Fourniture et pose de bacs support d'étanchéité aspect galvanisé épaisseur 75/100ème (non perforé) compris coupes	M²	60,000	47,50	2 850,00
3	Fourniture et pose de costières en tôle acier galvanisé	Ml	40,000	38,00	1 520,00
4	Fourniture et pose d'un pare-vapeur	M²	60,000	17,50	1 050,00
5	Fourniture et pose d'une isolation en panneaux de laine de roche en 2 lits de 140 nu + 1 lit de 40 soudable compris fixation du premier panneau sur le bac et collage des 2 autres entre eux	M²	60,000	93,50	5 610,00
6	Exécution d'une étanchéité bi-couche autoprotégée	M²	60,000	65,00	3 900,00
7	Façon de cornières entre les deux couches	Ml	40,000	7,50	300,00
8	Exécution de relevés	Ml	40,000	45,00	1 800,00
9	Fourniture et pose de bandes solines et solins entre les 2 couches	Ml	8,000	65,00	520,00
10	Fourniture et pose de départ d'eau pluviale en plomb	U	2,000	220,00	440,00
11	Fourniture et pose de trop plein plomb/cuivre	U	2,000	185,00	370,00
12	Fourniture et pose de boîte à eau	U	2,000	180,00	360,00
13	Fourniture et pose de tuyaux de descente	Ml	10,000	72,50	725,00
14	Fourniture et pose de dauphin fonte	U	2,000	85,00	170,00
15	Fourniture et pose de potelets d'ancrage	U	3,000	135,00	405,00

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
16	Fourniture et pose de couvertines	Ml	31,000	65,00	2 015,00
17	Fourniture et pose de tôle acier laqué pour habillage contre bardage sur la hauteur de l'acrotère compris coupes	Ml	31,000	35,00	1 085,00

Jacques LAYBROS

Signature numérique de Jacques LAYBROS
Date : 2025.06.10 10:55:41 +02'00'

Total H.T.	23 620,00
Total T.V.A. 20,00 %	4 724,00
Total T.T.C.	28 344,00
Net à payer (Euro)	28 344,00

Devis à retourner, revêtu de la date, de la mention "Bon pour accord" et de votre signature. Merci.

Devis N° 00001442

A : ..... le : / /

Signature Client :

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

©Sage

COUTAREL MENUISERIE ALUMINIUM

Adresse
Gare de Coren
15100 Saint-Flour

Contact
Tél. : 04 71 60 49 77
Email : cmalu@bbox.fr
Site internet :
www.coutarelmenuiseriealu.com

Coutarel Menuiserie Alu

Votre contact :
Référence : OFFICE DE TOURISME CHAUDES-AIGUES

DEVIS N° 2024014-0

Date : 05/12/2024

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
Village d'entreprises
1 rue des crozes- ZA du Rozier
15100 ST FLOUR

Visuel	Désignation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA
	PROJET REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY EN OFFICE DE TOURISME				
	2.1 : DEPOSE DES MENUISERIES EXISTANTES ET TRAVAUX PREPARATOIRES	16 U	80,00 €	1 280,00 €	20%
	FOURNITURE ET POSE				
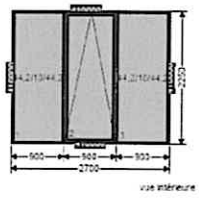	0.1 ET 0.2 : 70S: CHASSIS COMPOSE, ESPACE 70TH . Décor : STRUCTURA 8019 . Dimensions (L x H) : 2700 x 2250 . Equipements : * CHASSIS COMPOSE, ESPACE 70TH couvre joint 24mm sur 4 côtés intérieurs (réf.420005) bavette 40mm (trav. basse) côté ext. (réf.420027) drainage * CHASSIS FIXE, ESPACE 70TH parcloses traditionnelles * CHASSIS A SOUFFLET, ESPACE 70TH 1 loqueteau a clamer réf. 450147 2 paumelles 2 branches réf. 5866N sans traverse intermédiaire ouvrant design chanfreiné (67mm) parcloses traditionnelles isolation thermique simple avec joint (réf. 440000) * CHASSIS FIXE, ESPACE 70TH parcloses traditionnelles . Remplissages : 2 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 844x2180) 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 774x2095)	2 U	2 320,00 €	4 640,00 €	20%

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Visuel	Désignation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA
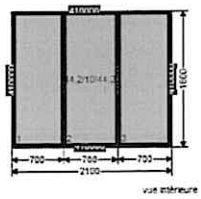	**0.4 : 70S: CHASSIS COMPOSE, ESPACE 70TH** . Décor : STRUCTURA 8019 . Dimensions (L x H) : 2100 x 1800 . Equipements : *CHASSIS COMPOSE, ESPACE 70TH couvre joint 24mm sur 4 côtés intérieurs (réf.420005) bavette 40mm (trav. basse) côté ext. (réf.420027) drainage *CHASSIS FIXE, ESPACE 70TH isolation renforcée avec bouclier thermique parcloses traditionnelles *CHASSIS FIXE, ESPACE 70TH isolation renforcée avec bouclier thermique parcloses traditionnelles *CHASSIS FIXE, ESPACE 70TH isolation renforcée avec bouclier thermique parcloses traditionnelles . Remplissages : 2 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 644x1730) 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 658x1730)	1 U	2 100,00 €	2 100,00 €	20%
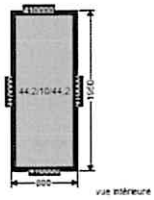	**0.5 : 70FX: CHASSIS FIXE, ESPACE 70TH** . Décor : STRUCTURA 8019 . Dimensions (L x H) : 800 x 1950 . Equipements : couvre joint 24mm sur 4 côtés intérieurs (réf.420005) bavette 40mm (trav. basse) côté ext. (réf.420027) dormant cage a tole périphérique (réf.410000) drainage isolation renforcée avec bouclier thermique trous de pose parcloses traditionnelles . Remplissages : 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 730x1880)	1 U	995,00 €	995,00 €	20%

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Visuel	Désignation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA
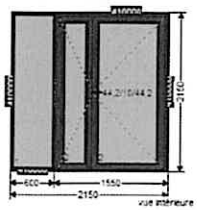	**0.6 : 70S: PORTE, ESPACE 70TH** . Décor : STRUCTURA 8019 . Dimensions (L x H) : 2150 x 2150 . Equipements : * CHASSIS COMPOSE, ESPACE 70TH drainage *CHASSIS FIXE, ESPACE 70TH isolation renforcée avec bouclier thermique parcloses traditionnelles *P.E. ANGLAISE, 2 VTX, COMETE 70TH A CLAMER hauteur de la poignée 1050 mm antipanique push barre (3 pts haut et bas) + béquille ext. 1/2 cylindre DIN varié coté extérieur crémone pompier sur vantail semi-fixe béquille double 4 paumelles 3 branches à clamer sans traverse intermédiaire ouvrant périphérique seuil à Rupture thermique (16.5 x 59.5mm) parcloses traditionnelles isolation renforcée avec bouclier thermique ferme porte à glissière en applique rosace de sécurité (2 faces) avec joint de finition . Remplissages : 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 544x2080) 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 305x1912) 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 826x1912)	**1 U**	**3 800,00 €**	**3 800,00 €**	**20%**
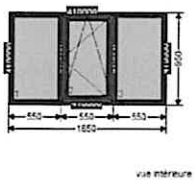	**0.7 ET 0.8 : 70S: CHASSIS COMPOSE, ESPACE 70TH** . Décor : STRUCTURA 8019 . Dimensions (L x H) : 1650 x 950 . Equipements : * CHASSIS COMPOSE, ESPACE 70TH couvre joint 24mm sur 4 côtés intérieurs (réf.420005) bavette 40mm (trav. basse) côté ext. (réf.420027) drainage *CHASSIS FIXE, ESPACE 70TH isolation renforcée avec bouclier thermique parcloses traditionnelles *FENETRE O.B., 1 VTL, ESPACE 70TH hauteur de la poignée 300 mm ferrure réversible sans clé ouvrant design chanfreiné (67mm) parcloses traditionnelles drainage isolation thermique renforcée optimum (441015+440016+430095) *CHASSIS FIXE, ESPACE 70TH isolation renforcée avec bouclier thermique parcloses traditionnelles . Remplissages : 2 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 494x880) 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 424x795)	**2 U**	**2 100,00 €**	**4 200,00 €**	**20%**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Visuel	Désignation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA
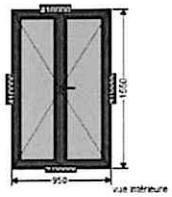	**0.9 : 70FF2: FENETRE FRANCAISE, 2 VTX, ESPACE 70TH** . Décor : FUTURA MARS 2525 . Dimensions (L x H) : 950 x 1550 . Equipements : couvre joint 24mm sur 4 côtés intérieurs (réf.420005) bavette 40mm (trav. basse) côté ext. (réf.420027) dormant cage a tole périphérique (réf.410000) hauteur de la poignée 300 mm crémone réversible en applique verrou grand modèle sur vantail semi-fixe 6 paumelles 2 branches réf. 5866N trous de pose sans traverse intermédiaire ouvrant design chanfreiné (67mm) parcloses traditionnelles drainage isolation thermique renforcée optimum (441015+440016+430095) . Remplissages : 2 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 350x1395) avec petit bois	1 U	1 530,00 €	1 530,00 €	20%
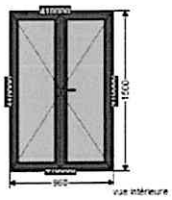	**0.10 : 70FF2: FENETRE FRANCAISE, 2 VTX, ESPACE 70TH** . Décor : FUTURA MARS 2525 . Dimensions (L x H) : 960 x 1500 . Equipements : couvre joint 24mm sur 4 côtés intérieurs (réf.420005) bavette 40mm (trav. basse) côté ext. (réf.420027) dormant cage a tole périphérique (réf.410000) hauteur de la poignée 300 mm crémone réversible en applique verrou grand modèle sur vantail semi-fixe 6 paumelles 2 branches réf. 5866N trous de pose ouvrant design chanfreiné (67mm) parcloses traditionnelles drainage isolation thermique renforcée optimum (441015+440016+430095) . Remplissages : 2 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 355x1345) avec petit bois	1 U	1 530,00 €	1 530,00 €	20%

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Visuel	Désignation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA
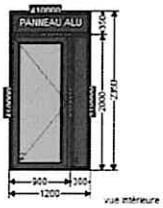	**0.11 : 70S: PORTE, ESPACE 70TH** . Décor : FUTURA MARS 2525 . Dimensions (L x H) : 1200 x 2350 . Equipements : * CHASSIS COMPOSE, ESPACE 70TH couvre joint 24mm sur 4 côtés intérieurs (réf.420005) bavette 40mm (trav. basse) côté ext. (réf.420027) drainage * CHASSIS FIXE, ESPACE 70TH parcloses traditionnelles *P.E. FRANCAISE, 1 VTL, COMETE 70TH A CLAMER hauteur de la poignée 1050 mm serrure 3 points à clé barillet double paneton DIN varié béquille double béquille double FLOW même teinte chassis 2 paumelles 3 branches à clamer sans traverse intermédiaire ouvrant périphérique seuil à Rupture thermique (16.5 x 59.5mm) parcloses traditionnelles isolation renforcée avec bouclier thermique rosace de sécurité (2 faces) avec joint de finition * CHASSIS FIXE, ESPACE 70TH parcloses traditionnelles . Remplissages : 1 x PANNEAU ALU : panneau alu 2 faces(LxH: 1130x294) 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 630x1776) 1 x PANNEAU ALU : panneau alu 2 faces(LxH: 244x1944)	1 U	2 610,00 €	2 610,00 €	20%
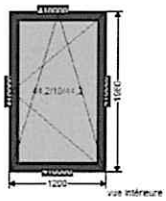	**1.1 ET 1.2 : 71FOB1: FENETRE O.B., 1 VTL, ESPACE 70TH** . Décor : FUTURA MARS 2525 . Dimensions (L x H) : 1200 x 1980 . Equipements : couvre joint 24mm sur 4 côtés intérieurs (réf.420005) bavette 40mm (trav. basse) côté ext. (réf.420027) dormant cage a tole périphérique (réf.410000) hauteur de la poignée 300 mm ferrure réversible sans clé trous de pose sans traverse intermédiaire ouvrant design chanfreiné (93mm) parcloses traditionnelles drainage isolation thermique renforcée optimum (441015+440016+430095) . Remplissages : 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 992x1772)	2 U	1 350,00 €	2 700,00 €	20%

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Visuel	Désignation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA
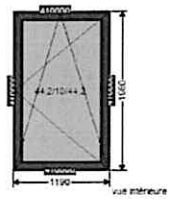	**1.3 : 71FOB1: FENETRE O.B., 1 VTL, ESPACE 70TH** . Décor : FUTURA MARS 2525 . Dimensions (L x H) : 1190 x 1980 . Equipements : couvre joint 24mm sur 4 côtés intérieurs (réf.420005) bavette 40mm (trav. basse) côté ext. (réf.420027) dormant cage a tole périphérique (réf.410000) hauteur de la poignée 300 mm ferrure réversible sans clé trous de pose sans traverse intermédiaire ouvrant design chanfreiné (93mm) parcloses traditionnelles drainage isolation thermique renforcée optimum (441015+440016+430095) . Remplissages : 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 982x1772)	**1 U**	**1 350,00 €**	**1 350,00 €**	**20%**
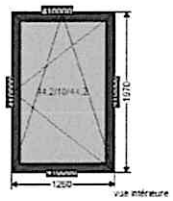	**1.4 : 71FOB1: FENETRE O.B., 1 VTL, ESPACE 70TH** . Décor : FUTURA MARS 2525 . Dimensions (L x H) : 1260 x 1970 . Equipements : couvre joint 24mm sur 4 côtés intérieurs (réf.420005) bavette 40mm (trav. basse) côté ext. (réf.420027) dormant cage a tole périphérique (réf.410000) hauteur de la poignée 300 mm ferrure réversible sans clé trous de pose sans traverse intermédiaire ouvrant design chanfreiné (93mm) parcloses traditionnelles drainage isolation thermique renforcée optimum (441015+440016+430095) . Remplissages : 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 1052x1762)	**1 U**	**1 320,00 €**	**1 320,00 €**	**20%**
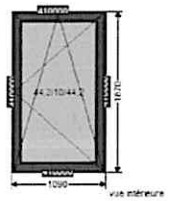	**2.1 ET 2.2 : 71FOB1: FENETRE O.B., 1 VTL, ESPACE 70TH** . Décor : FUTURA MARS 2525 . Dimensions (L x H) : 1090 x 1870 . Equipements : couvre joint 24mm sur 4 côtés intérieurs (réf.420005) bavette 40mm (trav. basse) côté ext. (réf.420027) dormant cage a tole périphérique (réf.410000) hauteur de la poignée 300 mm ferrure réversible sans clé trous de pose sans traverse intermédiaire ouvrant design chanfreiné (93mm) parcloses traditionnelles drainage isolation thermique renforcée optimum (441015+440016+430095) . Remplissages : 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 882x1662)	**2 U**	**1 320,00 €**	**2 640,00 €**	**20%**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Visuel	Désignation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA
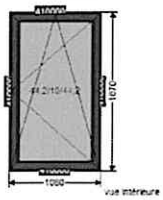	**2.3 : 71FOB1: FENETRE O.B., 1 VTL, ESPACE 70TH** . Décor : FUTURA MARS 2525 . Dimensions (L x H) : 1080 x 1870 . Equipements : couvre joint 24mm sur 4 côtés intérieurs (réf.420005) bavette 40mm (trav. basse) côté ext. (réf.420027) dormant cage a tole périphérique (réf.410000) hauteur de la poignée 300 mm ferrure réversible sans clé trous de pose sans traverse intermédiaire ouvrant design chanfreiné (93mm) parcloses traditionnelles drainage isolation thermique renforcée optimum (441015+440016+430095) . Remplissages : 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 872x1662)	**1 U**	**1 320,00 €**	**1 320,00 €**	**20%**
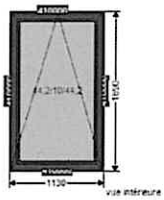	**2.4 : 70FS: CHASSIS A SOUFFLET POUR DESENFUMAGE, ESPACE 70TH** . Décor : FUTURA MARS 2525 . Dimensions (L x H) : 1130 x 1890 . Equipements : couvre joint 24mm sur 4 côtés intérieurs (réf.420005) bavette 40mm (trav. basse) côté ext. (réf.420027) dormant cage a tole périphérique (réf.410000) 1 loqueteau a clamer réf. 450147 3 paumelles 2 branches réf. 5866N trous de pose sans traverse intermédiaire ouvrant design chanfreiné (93mm) parcloses traditionnelles drainage caché isolation thermique renforcée optimum (441015+440016+430095) . Remplissages : 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 922x1682)	**1 U**	**1 250,00 €**	**1 250,00 €**	**20%**
	2.4 : FOURNITURE ET POSE DISPOSITIF DE DECLENCHEMENT DU CHASSIS EXECUTOIRE DE DESENFUMAGE MARQUE SOUCHIER COMPRIS KIT COMPLET OUVERTURE ET FERMETURE PNEUMATIQUE + COFFRET + ACCESSOIRES	**1 U**	**2 010,00 €**	**2 010,00 €**	**20%**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Visuel	Désignation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA
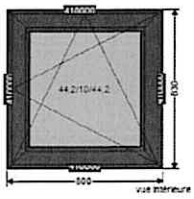	**3.1 ET 3.2 : 71FOB1: FENETRE O.B., 1 VTL, ESPACE 70TH** . Décor : FUTURA MARS 2525 . Dimensions (L x H) : 800 x 830 . Equipements : couvre joint 24mm sur 4 côtés intérieurs (réf.420005) bavette 40mm (trav. basse) côté ext. (réf.420027) dormant cage a tole périphérique (réf.410000) hauteur de la poignée 300 mm ferrure réversible sans clé trous de pose sans traverse intermédiaire ouvrant design chanfreiné (93mm) parcloses traditionnelles drainage isolation thermique renforcée optimum (441015+440016+430095) . Remplissages : 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 592x622)	**2 U**	**780,00 €**	**1 560,00 €**	**20%**
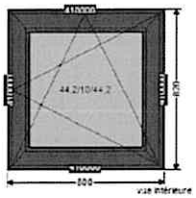	**3.3 : 71FOB1: FENETRE O.B., 1 VTL, ESPACE 70TH** . Décor : FUTURA MARS 2525 . Dimensions (L x H) : 800 x 820 . Equipements : couvre joint 24mm sur 4 côtés intérieurs (réf.420005) bavette 40mm (trav. basse) côté ext. (réf.420027) dormant cage a tole périphérique (réf.410000) hauteur de la poignée 300 mm ferrure réversible sans clé trous de pose sans traverse intermédiaire ouvrant design chanfreiné (93mm) parcloses traditionnelles drainage isolation thermique renforcée optimum (441015+440016+430095) . Remplissages : 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 592x612)	**1 U**	**780,00 €**	**780,00 €**	**20%**
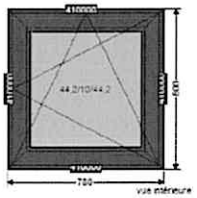	**3.4 : 71FOB1: FENETRE O.B., 1 VTL, ESPACE 70TH** . Décor : FUTURA MARS 2525 . Dimensions (L x H) : 780 x 800 . Equipements : couvre joint 24mm sur 4 côtés intérieurs (réf.420005) bavette 40mm (trav. basse) côté ext. (réf.420027) dormant cage a tole périphérique (réf.410000) hauteur de la poignée 300 mm ferrure réversible sans clé trous de pose sans traverse intermédiaire ouvrant design chanfreiné (93mm) parcloses traditionnelles drainage isolation thermique renforcée optimum (441015+440016+430095) . Remplissages : 1 x 44,2/10/44,2 : 44.2/10/44.2 Low E(LxH: 572x592)	**1 U**	**780,00 €**	**780,00 €**	**20%**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Visuel	Désignation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA
	2.3 : FOURNITURE ET POSE VITRINE BOIS Habillage an panneaux bois à peindre, compris découpes et toutes sujétions de fixation invisibles. Panneaux renforcés, ycompris et soubassements selon détail Architecte Ossature support neuve à fixer dans les murs de la facade en pierre. Intégration des lettrages.	**1 ENS**	**4 500,00 €**	**4 500,00 €**	**20%**
	2.4 : FOURNITURE ET POSE BAVETTES AU NIVEAU DES APPUIS DE L'EXTENSION.	**8 ML**	**72,00 €**	**576,00 €**	**20%**
	2.5 : FOURNITURE ET POSE HABILLAGE DES TABLEAUX AU NIVEAU EXTERIEURES L'EXTENSION.	**45 ML**	**68,00 €**	**3 060,00 €**	**20%**

Votre devis est valable 1 mois - Images et photos non contractuelles

Détail TVA	20 %	10 %	5,5 %
Base HT	46 531,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant TVA	9 306,20 €	0,00 €	0,00 €

Total HT :	46 531,00 €
Total TVA :	9 306,20 €
Total TTC :	**55 837,20 €**

Règlement : Mode de règlement indéfini
Acompte demandé : 0,00 €

Coutarel Menuiserie Alu - IBAN FR76 1680 6048 2129 6339 8200 129

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix.

☐ **Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente ci-jointes.**

Bon pour accord **Fait à :** **le:**

Signature (précédée de la mention : «lu et approuvé, devis reçu avant l'exécution des travaux») :

Coutarel Menuiserie Alu - Gare de Coren - 15100 Saint-Flour - France
S.A.R.L. au capital de 8000 Euros - SIRET 49059774700016 - APE 4332B - TVA FR 31 490597747
Tél. : 04 71 60 49 77 - E-mail : cmalu@bbox.fr - www.coutarelmenuiseriealu.com
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE N°2090970500008
Certificat RGE n° E-E146222

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION : Le contrat est soumis au droit français. Toute commande de travaux implique l'acceptation par le client des présentes conditions générales d'exécution des marchés privés de travaux. Celles-ci établissent les conditions contractuelles applicables entre l'entreprise et son client pour la fourniture de travaux. La nullité d'une clause contractuelle n'emporte pas nullité des présentes conditions générales. Le devis, ses avenants et les études techniques spécifiques constituent les conditions particulières des travaux à réaliser. En cas de différence, les conditions particulières priment sur les conditions générales.

II. PROTECTION DES DONNEES : Les informations recueillies sur le client par l'entreprise sont indispensables à la gestion de son contrat. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution du contrat et pour l'accomplissement d'une obligation légale, telles que les garanties éventuellement applicables à l'issue des travaux commandés ou à l'exercice d'une prérogative légale.
Le responsable du traitement des données est l'entreprise :
Nom : **COUTAREL MENUISERIE ALU**
Email : **cmalu@bbox.fr**
Coordonnées postales : **La gare de Coren 15100 COREN**
L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés habilités de l'entreprise. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées. Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » et au Règlement Européen n°2016/.679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant à l'entreprise (coordonnées ci-dessus), en joignant un justificatif de son identité valide. Le client peut également définir des directives relatives au sort de ces données après sa mort. En cas de réclamation, le client peut contacter la CNIL. Le client consommateur a le droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site bloctel.fr.

III. VALIDITE DE L'OFFRE : La présente proposition est valable dans un délai de 2 mois à partir de la date d'établissement du présent devis. Au-delà, COUTAREL MENUISERIE ALU se réserve la faculté, soit de maintenir son offre initiale, soit de présenter une nouvelle proposition

IV. PHOTOGRAPHIES DES TRAVAUX : Le client autorise l'entreprise à fixer, reproduire et à exploiter les photographies des travaux réalisés dans le cadre de l'exécution du présent contrat et ce, afin de les présenter à des tiers dans un but de promotion de son activité artisanale, sur les supports suivants : (*indiquer la liste des supports (site internet, catalogue, etc..*).
La présente autorisation est consentie à l'entreprise pour les territoires suivants : Cantal, Haute Loire, Puy de Dôme, Lozère et pour une durée de 5 .
Le client garantit n'être lié par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

V. MODIFICATION DU MARCHE -AVENANTS : Toutes les modifications apportées au marché feront l'objet d'avenants conclus entre l'entreprise et le client et spécifiant les modifications de coûts et de délais.

VI. CONDITIONS SUSPENSIVES

VI.1. CONDITION SUSPENSIVE POUR OBTENTION D'AUTORISATIONS : Le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention, dans un délai de trois mois à compter de la conclusion du l'offre, des autorisations, administratives ou de voisinage, nécessaires à l'exécution du marché et précisées dans l'offre. Le client se charge de l'obtention des autorisations liées au marché et en communiquera une copie à l'entreprise dès réception. L'entreprise procédera si nécessaire aux affichages de chantier prévu par le code de l'urbanisme.

VI.2. CONDITION SUSPENSIVE POUR FINANCEMENT : Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il en informe l'entreprise et fait sa demande de prêt dans les 15 jours de la signature du contrat. Le marché est alors conclu sous la condition suspensive d'obtention du prêt dans un délai précisé par écrit par le client à l'entreprise et qui ne peut pas être inférieur à un mois suivant la demande de prêt. Le client s'engage à informer l'entreprise par écrit de l'obtention du prêt ou de son refus, au plus tard dans les 7 jours suivant l'expiration de ce délai.
Cependant, en cas de recours à un crédit à la consommation pour les travaux, le marché sera résolu de plein droit si le prêteur n'a pas informé l'entreprise de l'attribution du crédit dans le délai de sept jours à compter de l'acceptation de l'offre de prêt par le client consommateur (l'emprunteur) ou si le client consommateur (l'emprunteur) a exercé son droit de rétractation dans le délai légal.
Un document en annexe, à remplir par le maître de l'ouvrage s'il est concerné, complète ce point.

VII. CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX : Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre. L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client. L'entreprise est tenue d'une obligation de conseil envers son client sur l'utilité et les conditions d'exécution des travaux, sur les conditions d'entretien, d'installation et d'emploi des appareils. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires, leur coût et les délais en découlant. A défaut d'accord entre les parties, elles conviennent de recourir, à frais partagés, à une conciliation ou à une médiation avant toute action judiciaire éventuelle. L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à la disposition de l'entreprise en quantité suffisante, gratuitement et à proximité des travaux. L'entreprise peut recourir à la sous-traitance, dans les conditions prévues par la loi du 31 décembre 1975.

VIII. DELAI D'EXECUTION : *Coutarel Menuiserie Alu* s'engage à effectuer les travaux dans un délai de 1 an à compter de la date de signature du bon de commande (si ce délai est déjà indiqué dans le devis mettre « Le travaux seront réalisés dans le délai précisé au devis »).
Le délai d'exécution est prolongé, le cas échéant, à raison des avenants au marché ou de la durée des retards dus au client. Le délai d'exécution est également prolongé en cas de force majeure, d'épidémie, d'intempéries rendant impossible toute exécution des travaux ou de grève générale de la profession.
Le lieu d'exécution devra, à la date de démarrage, être accessible et les ouvrages préparatoires réalisés de façon à permettre l'engagement des travaux. À défaut, l'entreprise se réserve le droit de modifier ses conditions d'intervention, et en particulier en termes de délais, conditions techniques, conditions de prix.

IX. PRIX : *(si l'entreprise désire indexer les prix, préciser* :) Les prix sont actualisés et révisés par l'application de la formule de variation des prix ci-après définie : *(préciser les règles de variation de prix , exemple :*

Pr = P0 × (Ir/ I0)

Où :

Pr = Prix révisé HT

P0 = Prix initial HT

Ir = dernière valeur de l'Indice XXXXX (intitulé, série, source, code) publié par XXXXX, du mois à la date de début des travaux (actualisation) et à la date de réalisation des travaux(révision).

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

I0 = valeur de l'Indice XXXXX (intitulé, série, source, code) publié par XXXXX, du mois à la date de remise de l'offre de prix.

Les prix sont établis sur la base des taux de TVA et taxes en vigueur au moment de l'offre ou des avenants. En cas de modification des charges imposées par les pouvoirs publics, les variations en résultant seront répercutées sur le prix TTC.

X. CONDITIONS DE REGLEMENT : Sauf convention différente figurant au devis, le règlement des travaux sera effectué de la façon suivante :

- Acompte de 30% à la commande
- Facturation à l'avancement des travaux : se référer aux modalités prévues au devis ou dans les pièces du marché.
- Solde à réception de la facture finale

Les règlements sont dus à réception des notes ou des factures (ou délai précisé par vos soins). Tout retard de paiement sera sanctionné par l'application de pénalités de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal. Pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera ajoutée aux pénalités de retard en cas de procédure pour recouvrement (C. com., L.441-6 et D.441-5). Le règlement anticipé ne permet pas de bénéficier d'un escompte.

XI. GARANTIE DE PAIEMENT : ARTICLE 1799-1 DU CODE CIVIL : Pour les travaux dont le montant est supérieur à 12 000 euros hors taxes et déduction faites des avances, le maître d'ouvrage doit garantir à l'entrepreneur le paiement des sommes dues au titre du marché, conformément à l'article 1799-1 du code civil.

XII. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : Le transfert de propriété des biens faisant l'objet du marché est suspendu jusqu'à complet paiement de leur prix par le client. Le défaut de paiement de ces biens pourra entraîner une revendication des biens concernés.
Ces dispositions ne font pas obstacle, à la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens ou des dommages dont il serait la cause.

XIII. GARANTIES LEGALES ET CONTRACTUELLES :

XIII.1. Garantie légale : Conformément à l'article L.217-4 du code de la consommation, l'entreprise livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Elle répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Un bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté (article L.217-5 du code de la consommation).

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien (article L. 217-12 du code de la consommation). L'entreprise garantit gratuitement le défaut de conformité du bien livré sans exclure le choix laissé au client par l'article L. 217-13 du même code d'agir sur le fondement de la garantie contre les vices cachés du droit commun. Conformément à l'article 1641 du code civil, l'entreprise est tenue de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice (article 1648 alinéa 1 du code civil).

XIII.2 Garantie contractuelle – Garantie service après-vente : La garantie contractuelle ou/et la garantie service après-vente mises en place par l'entreprise sont précisées dans un document annexe remis au client. Il est de même des garanties contractuelles proposées par le fabricant. L'entreprise doit préciser dans l'annexe remise au client le contenu de la garantie, le prix ou la gratuité de la garantie, les modalités de mises en œuvre, la durée et l'étendue territoriale, le nom et l'adresse du garant.

Conformément à l'article L. 217-16 du code de la consommation, lorsque le client demande à l'entreprise, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention du client ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. Indépendamment de la garantie contractuelle, le prestataire reste tenu de la garantie légale de conformité visée à l'article 14.1 des conditions générales.

XIV. ASSURANCE RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE : Assurance professionnelle : assurance responsabilité civile professionnelle et décennale, souscrite auprès de (*nom et coordonnées postales et téléphone de l'assureur*), valable (*préciser la couverture territoriale du contrat d'assurance*).

XV. RECEPTION DE TRAVAUX : La réception des travaux, au sens de l'article 1792-6 du code civil, est l'acte par lequel le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve. La réception des travaux se fait en présence de l'entrepreneur et du client. L'entreprise avisera le client de la date à laquelle les travaux seront terminés et une date de visite du chantier sera programmée afin de réceptionner les travaux. Au cours de cette visite, un procès-verbal de réception sera établi en au moins deux exemplaires, un pour l'entreprise et un pour le client.

XVI. VENTE A DOMICILE :

Pour les clients particuliers :
Lorsque le contrat est signé au domicile du client, il se trouve soumis notamment aux dispositions des articles L. 221-18 à L. 221-28 du Code de la consommation, laissant un délai de rétractation de 14 jours au client.

Formulaire d'annulation de commande – Code de la Consommation L.221-18 à L.221-28. Compléter et signer le formulaire à expédier en LRAR au plus tard le 14ième jour à compter de la signature du devis (si cela tombe un samedi, dimanche ou jour férié le 1er jour ouvrable suivant)

Je soussigné.....

Demeurant à.....

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Déclare annuler la commande ci-après (indiquer référence devis) :

.....

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

Pour les clients professionnels :
Lorsque le contrat est conclu hors établissement, que l'objet de ce contrat n'entre pas dans le champ d'activité du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq (C. consommation, art. L.221-3), il se trouve soumis notamment aux dispositions des L.221-18 à L. 221-28 du Code de la consommation, laissant un délai de rétractation de 14 jours au client.

Formulaire d'annulation de commande – Code de la Consommation L.221-18 à L.221-28 Compléter et signer le formulaire à expédier en LRAR au plus tard le 14ième jour à compter de la signature du devis (si cela tombe un samedi, dimanche ou jour férié le 1er jour ouvrable suivant)

Je soussigné.....

Demeurant à.....

Déclare annuler la commande ci-après (indiquer référence devis) :

.....

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

XVII. RESILIATION DU CONTRAT : En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié par le créancier de l'obligation inexécutée, quinze jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

XVIII. CONTESTATIONS : En cas de différend relatif à l'exécution du marché, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires.

CM2C est le médiateur de la consommation désigné par l'entreprise. En cas de litige, le client consommateur adresse une réclamation par écrit à l'entreprise avant toute saisine éventuelle du médiateur de la consommation. En cas d'échec de la réclamation, le client peut soumettre le différend à ce médiateur de la consommation, au plus tard un an après sa réclamation écrite, à l'adresse suivante *Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice, 14 rue saint Jean, 75017 Paris ou par voie électronique cm2c.net*

Pour les clients professionnels, Le tribunal compétent sera celui du siège de l'entreprise.

Fait à

Le

Signature

ANNEXE :

FINANCEMENT DE TRAVAUX
(NOTE : L'entreprise n'est pas intermédiaire de crédit)

I – LE CLIENT RECOURT A UN CREDIT A LA CONSOMMATION POUR FINANCER LES TRAVAUX

Le client coche la case ou les cases correspondant à sa situation et signe sur l'espace libre :

❒ Je soussigné(e), maître de l'ouvrage, RECOURS A UN CREDIT A LA CONSOMMATION POUR FINANCER LES TRAVAUX. J'informerais le(s) prêteur(s) des coordonnées de l'entreprise et de la nature des travaux pour lesquels le prêt est demandé.

❒ Je demande l'EXECUTION IMMEDIATE de la prestation tout en demandant un CREDIT A LA CONSOMMATION AFFECTE AUX TRAVAUX : je recopie à la main sur le contrat la phrase suivante :

« Je demande à bénéficier immédiatement de la prestation de services. Le délai légal de rétractation de mon contrat de crédit arrive dès lors à échéance à la date de l'exécution de la prestation, sans pouvoir être inférieur à trois jours ni supérieur à quatorze jours suivant sa signature.
Je suis tenu (e) par mon contrat de vente principal dès le quatrième jour suivant sa signature »

Fait à Le Prénom,
nom et signature

II – LE CLIENT RECOURT A UN CREDIT IMMOBILIER, UN CREDIT GARANTI PAR UNE HYPOTHEQUE OU SURETE COMPARABLE

Pour les dépenses relatives à la réparation, l'amélioration ou l'entretien d'immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation, **lorsque le crédit finance l'acquisition de l'immeuble ou est garanti par une hypothèque, par une autre sûreté comparable sur les biens immobiliers à usage d'habitation ou par un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation**, le client coche la case correspondant à sa situation et signe sur l'espace libre :

❒ Je soussigné(e), maître de l'ouvrage, déclare qu'AYANT L'INTENTION DE FINANCER LES TRAVAUX AU MOYEN D'UN OU PLUSIEURS PRETS, j'entends me prévaloir de la condition suspensive prévue à l'article L. 313-41 du code de la consommation. J'informerais l'entreprise par écrit au plus tard 7 jours après la décision d'obtention ou du refus d'attribution du crédit.

Fait à Le
Prénom, nom et signature

III - LE CLIENT NE RECOURT PAS AU CREDIT IMMOBILIER POUR FINANCER LES TRAVAUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le client recopie de sa main la mention suivante et signe sur l'espace libre :

« *Je soussigné(e), maître de l'ouvrage, déclare ne pas recourir au crédit immobilier ou à un prêt garanti par une hypothèque, par une autre sûreté comparable sur les biens immobiliers à usage d'habitation ou par un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, pour assurer le financement total ou partiel des travaux. Je reconnais avoir été informé(e) que si je recourais néanmoins à un tel prêt, je ne pourrais pas me prévaloir de la condition suspensive prévue par le chapitre du code de la consommation relatif au crédit immobilier.* »

Fait à Le

Prénom, nom et signature

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

N° affaire	393-BCE-23	Date nov-24	
Opération:	REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY		SAS MCM 5 RUE DU MILLEPERTUIS ZAC DE VOLZAC 15100 SAINT-FLOUR
Lot:	05 BARDAGES SERRURERIE		
Maître d'ouvrage / client:	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE		

N°	Désignation des ouvrages élémentaires	Unité	Quantité	P.U.H.T.	Produit H.T.
	TRANCHE FERME				
2	*BARDAGES*				
2,1	*Bardage en acier corten*				
	Bardage extension	m²	135,00	215,00 €	29 025,00 €
	Habillage vitrine sur avenue	Ens	1,00	- €	
	Socles des 3 premières marches de l'escalier intérieur	m²	5,00	450,00 €	2 250,00 €
2,2	*Habillage bardage composite*	m²	35,00	180,00 €	6 300,00 €
3	*SERRURERIE*				
3,1	*Escalier métallique*	U	1,00	5 870,00 €	5 870,00 €
3,2	*Escalier métallique hélicoïdal*	U	1,00	13 830,00 €	13 830,00 €
3,3	*Ailettes brise-soleil aspect corten*	U	12,00	240,00 €	2 880,00 €
3,4	*Treille métallique*	Ens	1,00	6 524,00 €	6 524,00 €
3,5	*Enseignes (Hors marché)*	HM			
3,6	*Panneaux d'affichage*	U	6,00	340,00 €	2 040,00 €
3,7	*Habillage en acier corten*				
	Consignes	U	1,00	1 950,00 €	1 950,00 €
	Vitrine	Ens	1,00	12 430,50 €	12 430,50 €
	Dessus de meuble	Ens	1,00	4 950,00 €	4 950,00 €
3,8	*Casiers*	U	1,00	3 550,00 €	3 550,00 €
3,9	*Corbeilles*	U	3,00	390,00 €	1 170,00 €
3,1	*Barre accroche échelle*	Ens	1,00	250,00 €	250,00 €
3,11	*Supports vélos*	Ens	1,00	400,00 €	400,00 €
3,12	*Bande de guidage en clous podotactiles découpés*	Ens	1,00	940,00 €	940,00 €
			Montant H.T.		94 359,50 €
			T.V.A. : 20,00%		18 871,90 €
			Montant T.T.C.		113 231,40 €

N°	Désignation des ouvrages élémentaires	Unité	Quantité	P.U.H.T.	Produit H.T.
	VARIANTE :				
4	*VARIANTE*				
4.1	*Moins-value bardage acier corten*				
4.1.1	*Socles des 3 premières marches de l'escalier intérieur*	m²	-5,00	450,00 €	2 250,00 €
4.2	*Moins-value habillage en acier corten*				
	Consignes	U	-1,00	3 550,00 €	3 550,00 €
	Vitrine	Ens	-1,00	12 800,00 €	12 430,50 €
	Dessus de meuble	Ens	-1,00	4 950,00 €	4 950,00 €
			Montant H.T.		23 180,50 €
			T.V.A. : 20,00%		4 636,10 €
			Montant T.T.C.		27 816,60 €

le 15/04/2025
M. Chiral Maxime

SAS MCM
Conception - Fabrication
Serrurerie - Pose
Pliage - Soudure
ZAC de Volzac 15100 St FLOUR
☎ 04 71 60 44 21
Siret 932 880 032 00010 / TVA FR85 932 880 032

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AR
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

IB2M
l'ingénierie du bâtiment
egis GROUP

Date : nov-24

N° AFFAIRE : 393-BCE-23

MAITRE D'OUVRAGE :
SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

OPERATION :
REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY
OFFICE DE TOURISME DE CHAUDES-AIGUES

LIEU :
15100 SAINT-FLOUR

MAITRES D'ŒUVRE :

Architecte : Atelier Julie BOUNIOL
4 Place d'Armes
15100 SAINT FLOUR
Tél : 04.71.60.72.44
Mail : secretariat@juliebouniol.fr

BET : IB2M
Le clos de Gages – 725, Route de Bougaux
12630 GAGES
Tél 05.65.42.03.41
Mail : contact@ib2m.fr

DOCUMENT : DPGF

LOT N° 05 BARDAGES SERRURERIE

Phase: DCE

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

N° affaire	393-BCE-23	Date nov-24	
Opération:	REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY	Logo entreprise	coordonnées entreprises
Lot:	06 PLATRERIE ISOLATION		
Maître d'ouvrage / client:	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE		

N°	Désignation des ouvrages élémentaires	Unité	Quantité	P.U.H.T.	Produit H.T.
	TRANCHE FERME				
2	***DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PLATRERIE***				
2,1	*Doublage des murs extérieurs placo 140+18*	m²	180,00	54,20 €	9 756,00 €
2.2	*Doublage des murs extérieurs placo 40+18*	m²	110,00	45,00 €	4 950,00 €
2.3	*Contre-cloison*	m²	28,00	32,25 €	903,00 €
2.4	*Cloison SAD 160mm*	m²	50,00	78,50 €	3 925,00 €
2.5	*Cloisons 98/48*	m²	55,00	54,20 €	2 981,00 €
2.6	*Cloisons 72/48*	m²	40,00	41,00 €	1 640,00 €
2.7	*Isolation R=10 m²K/W*	m²	45,00	30,20 €	1 359,00 €
2.8	*Encoffrements de gaines techniques horizontales*	ml	7,00	65,90 €	461,30 €
				Montant H.T.	25 975,30 €
				T.V.A. : 20,00%	5 195,06 €
				Montant T.T.C.	31 170,36 €

	TRANCHE OPTIONNELLE				
3	***TRANCHE OPTIONNELLE***				
3.1	*Doublage des murs extérieurs placo 140+18*	m²	110,00	54,20 €	5 962,00 €
3.2	*Isolation des combles et plafond rampant*				
3.2.1	*Moins-value isolation R=10 m²K/W sur plancher haut R+1*	m²	-45,00	30,20 €	- 1 359,00 €
3.2.2	*Isolation des combles en rampants R=10 m²K/W*	m²	95,00	43,20 €	4 104,00 €
3.2.3	*Faux plafond rampant en plaque de plâtre*	m²	95,00	35,80 €	3 401,00 €
				Montant H.T.	12 108,00 €
				T.V.A. : 20,00%	2 421,60 €
				Montant T.T.C.	14 529,60 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

N° affaire	393-BCE-23	Date nov-24	
Opération:	REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY	Logo entreprise	coordonnées entreprises
Lot:	07 FAUX-PLAFOND ACOUSTIQUE		
Maître d'ouvrage / client:	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE		

N°	Désignation des ouvrages élémentaires	Unité	Quantité	P.U.H.T.	Produit H.T.
	TRANCHE FERME				
2	***DESCRIPTION DES OUVRAGES***				
2.1	*Faux plafond acoustique suspendu en plaques de plâtre perforées*	m²	130.00	68,20 €	8 866,00 €
2.2	*Faux plafond horizontal en plaque de plâtre CF 1H*	m²	8.00	56,00 €	448,00 €
2.3	*Trappe à peindre*	U	2.00	145,00 €	290,00 €
2.4	*Faux plafonds démontable 600X600*	m²	15.00	29,85 €	447,75 €
2.5	*Modules absorbants suspendus en fibres minérales*	m²	100.00	37,50 €	3 750,00 €
2.6	*Ilots acoustiques en dalles*				
2.6.1	*Grands panneaux diam 1400mm zone accueil*	U	3.00	845,00 €	2 535,00 €
2.6.2	*Moyens panneaux diam 1100mm zone accueil*	U	2.00	690,00 €	1 380,00 €

Montant H.T.	17 716,75 €
T.V.A. : 20.00%	3 543,35 €
Montant T.T.C.	21 260,10 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-2
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

N° affaire	393-BCE-23	Date nov-24	
Opération:	REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY	Logo entreprise	coordonnées entreprises
Lot:	08 MENUISERIES INTERIEURES		
Maître d'ouvrage / client:	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE		

N°	Désignation des ouvrages élémentaires	Unité	Quantité	P.U.H.T.	Produit H.T.
	TRANCHE FERME				
2	***DESCRIPTION DES OUVRAGES***				
2,1	*Bloc porte à âme pleine avec huisserie bois*				
	Bloc porte à âme pleine avec huisserie bois 93x204ht	U	2,00	522,00 €	1 044,00 €
	Bloc porte à âme pleine avec huisserie bois 73x204ht	U	2,00	510,00 €	1 020,00 €
	Bloc porte à âme pleine avec huisserie bois 61x204ht	U	2,00	510,00 €	1 020,00 €
2,2	*Bloc porte à âme pleine avec huisserie bois CF 1/2h 93x204ht*	U	3,00	803,00 €	2 409,00 €
	Bloc porte à âme pleine avec huisserie bois CF 1/2h 61x204ht	U	1,00	768,00 €	768,00 €
2,3	*Châssis vitré fixe*	U	1,00	3 100,00 €	3 100,00 €
2,4	*Bloc porte vitré coulissant 83x204ht*	U	1,00	1 220,00 €	1 220,00 €
2,5	*Mobilier*				
	Mobilier A	U	1,00	4 600,00 €	4 600,00 €
	Mobilier B	U	1,00	5 000,00 €	5 000,00 €
	Mobilier C	U	1,00	2 800,00 €	2 800,00 €
	Mobilier D	U	1,00	1 600,00 €	1 600,00 €
	Mobilier E	U	1,00	800,00 €	800,00 €
	Mobilier F	U	1,00	400,00 €	400,00 €
	Mobilier G	U	1,00	320,00 €	320,00 €
	Mobilier H	U	1,00	800,00 €	800,00 €
	Mobilier I	U	1,00	520,00 €	520,00 €
	Mobilier J	U	1,00	4 500,00 €	4 500,00 €
	Mobilier K	U	1,00	2 500,00 €	2 500,00 €
	Mobilier L	U	1,00	2 500,00 €	2 500,00 €
	Mobilier M	U	1,00	2 700,00 €	2 700,00 €
	Mobilier N	U	1,00	600,00 €	600,00 €
	Mobilier O	U	1,00	5 000,00 €	5 000,00 €
	Mobilier P	U	1,00	2 900,00 €	2 900,00 €
	Mobilier Q	U	1,00	420,00 €	420,00 €
	Mobilier R	U	1,00	2 900,00 €	2 900,00 €
	Mobilier S	U	1,00	2 800,00 €	2 800,00 €
	Mobilier T	U	1,00	300,00 €	300,00 €
	Mobilier U	U	1,00	2 300,00 €	2 300,00 €
	Mobilier V	U	1,00	1 200,00 €	1 200,00 €
2,6	*Plinthes bois*	ml	145,00	14,00 €	2 030,00 €
2,7	*Claustra et garde-corps bois*	Ens	1,00	3 600,00 €	3 600,00 €
2,8	*Pictogrammes*	U	2,00	40,00 €	80,00 €
2.9	*Eléments bois*	Ens	1,00	2 500,00 €	2 500,00 €
			Montant H.T.		66 251,00 €
			T.V.A. : 20,00%		13 250,20 €
			Montant T.T.C.		79 501,20 €

N°	Désignation des ouvrages élémentaires	Unité	Quantité	P.U.H.T.	Produit H.T.
	VARIANTE :				
3	***VARIANTE***				
3.1	*Habillage en panneaux MDF*	Ens	1,00		
3.2	*Habillage bois de vitrine*	Ens	1,00	7 600,00 €	7 600,00 €
3.3	*Socles des 3 premières marches de l'escalier intérieur*	m²	5,00	460,00 €	2 300,00 €
			Montant H.T.		9 900,00 €
			T.V.A. : 20,00%		1 980,00 €
			Montant T.T.C.		11 880,00 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-1-1
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

SARL NG LES CHAPES D OLT
Parc Artisanal - 4, rue du Tumulus
12130 PIERREFICHE
Tél : 05 65 70 48 94
Site web : www.chapeliquidedolt.com
Email : contact@chapeliquidedolt.fr

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
ZA du Rozier-Coren
15100 ST FLOUR

Tél : 04 71 60 56 80
Tél. portable :
Email : contact@saintflourco.fr

Devis

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DV00013136	16/12/2024	COMSTFLOU	15/01/2025	Virement à réception	FR76200066660

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Affaire 393-BCE-23 Marché 2024-43 Réhabilitation et Extension du Moulin Juery Office du Tourisme de CHAUDES-AIGUES Avenue Pierre Vialard 15110 CHAUDES AIGUES					
MOE : Atelier Julie BOUNIOL					
Lot n° 9 : CHAPES - CARRELAGE - FAIENCE					
TRANCHE FERME					
1 OUVRAGES DE REVETEMENTS DE SOLS DURS					
1.1 Préparation du support	150,00	M2	3,00	450,00	20,00
1.2 Chape 5cm - Plancher chauffant type Cemexa C20. Prix forfaitaire jusqu'à 5cm. Cubage maxi prévu : 7.500m³	150,00	M2	23,50	3 525,00	20,00
1.3 Carrelage grès cérame. Pose collée. Format 45x45	5,00	M2	70,00	350,00	20,00
1.4 Plinthes grès cérame 8x45 assorties	8,00	ML	15,00	120,00	20,00
1.5 Faïence grès émaillé. Format 20x40	30,00	M2	68,00	2 040,00	20,00

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Document créé par ebp logiciels de gestion d'entreprise

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA

Gilles NEGRE

Signé numériquement par Gilles NEGRE
ND : C=FR, O=NG LES CHAPES D'OLT, OU=NG LES CHAPES D'OLT, OU=0002 51467614700010, OU=Direction, OID.2.5.4.97=NTRFR-51467614700010, L=PIERREFICHE, SN=NEGRE, G=Gilles, CN=Gilles NEGRE, T=Gérant, SERIALNUMBER=0100
Raison : Je suis l'auteur du document
Emplacement :
Date : 2024.12.16 18:01:45+01'00'
Foxit PDF Reader Version: 2024.3.0

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix. Nos prix sont donnés avec valeur à la date de la signature du devis. En cas d'augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux intervenant avant ou pendant les travaux, les prix portés au devis seront actualisés sur la valeur au mois de l'exécution selon le calcul de la FFB. Les mesures exactes seront prises les travaux effectués. Les couleurs choisies suivant nos échantillons donnent une indication d'ensemble de la teinte et de l'aspect final du revêtement. Ces caractéristiques peuvent évoluer en fonction de la mise en œuvre et des conditions d'application. Afin de réaliser votre chantier dans les conditions optimum, nous vous demandons dans la mesure du possible de ne pas faire intervenir d'autres corps de métier durant notre intervention. Le chantier doit être propre et débarrassé à notre arrivée sinon nous nous verrions dans l'obligation de vous facturer 300 € ht de préparation de chantier.
Garantie décennale et Garantie responsabilité civile pendant les travaux : souscrite auprès de Générali siège social 2, rue Pillet-Will 75009 PARIS n° contrat AR721304 - référence client SARL NG LES CHAPES D'OLT. Il est fait en outre, application des garanties légales de conformité (2ans à compter de la délivrance du bien) et des vices-cachés (2 ans à compter de la découverte du vice) conformément aux dispositions de nos CGV et des dispositions légales.
L'acceptation de ce devis vaut acceptation de nos Conditions Générales de Vente.
Je vous remercie de m'envoyer votre accord signé au plus tôt.

L'acceptation de ce devis tiendra lieu de bon de commande
Bon pour accord, le ___/___/_____ à _____SIGNATURE:
Date d'intervention souhaitée:
(à confirmer 15 jours avant intervention)
___/___/_____

Condition de paiement 30 % à la signature - 80 % du solde pendant les travaux - Solde restant à la fin des travaux
Déchets triés sur le chantier et évacués séparément palettes, déchets inertes, emballages, déchets chapes. Collecte envisagées : Sarl Catusse à Onet-le-château - Déchetterie de St Geniez d'Olt - Ets Braley à Onet-le-château - La Centrale agréé.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	6 485,00	1 297,00

Total HT	6 485,00
Total TVA	1 297,00
Total TTC	7 782,00
Net à payer	7 782,00 €

Accusé de réception en préfecture
012-200066666-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Document créé par ebp logiciels de gestion d'entreprise

SARL ROLLIER & CO

1 rue Bournantel 15300 MURAT

Siret : 845 058 650 00019

Mail : stephanie@srollier.fr

Stephanie ROLLIER
06 64 24 01 67

Alexis ROUCHON
07 60 72 63 16

Devis

Adresse du chantier :

DU PAYS DE ST-FLOUR
15100 SAINT FLOUR

Adresse du client :

Saint Flour Communauté
DU PAYS DE ST-FLOUR
15100 SAINT FLOUR

Numéro	Date	Date de validité
DE00131426	13/01/2025	12/02/2025

Référence : Réhabilitation moulin Jules Ferry office du toursime Chaudes Aigues

Description des travaux :

Réhabilitation moulin Jules Ferry office du toursime Chaudes Aigues

Description	Inclus	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Tranche ferme						
Impression et ragréage	Oui	150,00	M2	10,00	1 500,00	20,00
Fourniture et pose PVC en lames Création 70 Zen Gerflor	Oui	150,00	M2	55,45	8 317,50	20,00
Moins value fourniture et pose PVC en lés Taralay impression acoustique U4	*Non*	*150,00*	*M2*	*-15,00*	*-2 250,00*	*20,00*
Fourniture et pose tapis brosse 160*145	Oui	2,00	U	560,00	1 120,00	20,00
Total Tranche ferme	**Oui**	**1**		**10 937,50**	**10 937,50**	
Tranche variante						
Moins value Fourniture et pose PVC en lés	Oui	150,00	M2	-55,45	-8 317,50	20,00
Fourniture et pose linoleum 19 db	Oui	150,00	M2	42,10	6 315,00	20,00
Total Tranche variante	**Oui**	**1**		**-2 002,50**	**-2 002,50**	

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.
Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance Groupama, située 18 rue Pierre de Coubertin - 63000 CLERMONT-FD, valable en France métropolitaine (423950540001).

Coordonnées bancaires société :
Banque : CREDIT AGRICOLE
RIB : 16806048216609486975889
IBAN : FR7616806048216609486975889
BIC : AGRIFRPP868

Total HT	8 935,00
Total TVA	1 787,00
Total TTC	10 722,00
Net à payer	10 722,00 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

Accusé de réception en préfecture
[illegible]-AR
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Document créé par ebp logiciels de gestion d'entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

1 - CONTENU ET DOMAINE D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les commandes du maître de l'ouvrage. En conséquence, la passation d'une commande par le maître d'ouvrage emporte son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales.
1.2 Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales qui pourraient leur être opposées.
1.3 L'entreprise se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes dans les conditions particulières (ex : devis).

1.4 L'entreprise peut sous-traiter tout ou partie de son marché.

2 - CONCLUSION DU MARCHÉ

2.1 Sauf mention contraire dans les conditions particulières, la durée de validité de l'offre de l'entreprise est d'un mois à compter de sa date d'établissement. Au-delà de cette période, l'entreprise n'est plus tenue par les termes de son offre. Les devis réalisés par l'entreprise sont gratuits, sauf indication contraire sur ces derniers.

2.2 La commande ne devient définitive qu'après la réalisation du dernier des évènements suivants :

- Retour d'un exemplaire de l'offre non modifiée signée par le maître d'ouvrage et accompagnée de l'acompte tel que prévu à l'article 8.1 des présentes conditions générales ;
- Prise de métrés et vérification technique de la commande ;
- Expiration du délai de rétractation de 14 jours prévu par la loi pour les contrats hors-établissement ou à distance, sauf renonciation expresse du maître d'ouvrage à ce droit.

2.3 Le maître d'ouvrage indique, avant conclusion du marché, à l'entrepreneur par écrit s'il entend demander un prêt pour payer en totalité ou en partie les travaux, faute de quoi, il est réputé ne pas emprunter et perdre le bénéfice des dispositions du code de la consommation sur le crédit immobilier et le crédit à la consommation.

3 - CONDITIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

3.1 L'entreprise est assurée pour la couverture de risques mettant en jeu sa responsabilité. Les prestations sont réalisées dans le respect des règles de l'art et conformément aux DTU applicables.

3-2. Le délai de réalisation des travaux est prévu aux conditions particulières. Le délai d'exécution commencera à courir à compter de la réalisation du dernier des évènements suivants :

- Prise des métrés ;
- Réception par l'entreprise de l'acompte à la commande ;
- Obtention, par le maître d'ouvrage, des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux (urbanisme, copropriété, etc.), le maître d'ouvrage faisant son affaire personnelle de tout litige éventuel lié à la non-obtention desdites autorisations ;
- l'acceptation du financement par l'établissement bancaire si le maître d'ouvrage a recours à un prêt et, pour les maîtres d'ouvrage consommateurs, l'expiration du délai de rétractation de 14 jours prévu par la loi en cas de recours à un crédit.

Le délai d'exécution sera prolongé de plein droit en cas d'évènements indépendants de la volonté de l'entreprise, tels que notamment : intempéries telles que définies par le code du travail et rendant impossible toute exécution des travaux convenus, cas de force majeure, travaux supplémentaires ou imprévus, retard du fait du maître de l'ouvrage ou de non-exécution de ses obligations par le maître de l'ouvrage ou un tiers mandaté par ce dernier.

3.3 L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à la disposition de l'entreprise en quantités suffisantes, gratuitement et à proximité des travaux.

4 - RÉMUNÉRATION DE L'ENTREPRENEUR

4.1 La facturation définitive correspondra au montant du décompte définitif établi par l'entreprise prenant en compte les travaux réellement exécutés, y compris les éventuels travaux supplémentaires.

4.2 Les prix seront révisés mensuellement à la date de réalisation des travaux faisant l'objet de la demande de règlement (mois m) par application de la formule suivante : Prix final (HT) = Prix initial (HT) × (Index mois d'exécution des travaux / Index mois de fixation des prix).

Index BT : BT10.

4.3 *(Mise à jour février 2024)* Les prix indiqués dans le devis sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi ou la règlementation, sera répercutée au maître d'ouvrage lors des paiements postérieurs à la date de prise d'effet de la variation en question.

4.4 *(Mise à jour février 2024)*

Les produits et matériaux figurant au devis sont soumis, quand ils sont concernés par le dispositif de responsabilité élargie du producteur (REP) applicable aux Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB), à la contribution environnementale obligatoire (éco-contribution) prévue par l'article L.541-10-1-4° du code de l'environnement. La part du coût unitaire que l'entreprise supporte pour la gestion des déchets de PMCB (facturée à l'entreprise par ses fournisseurs en vertu des barèmes fixés par leurs éco-organismes partenaires) est ainsi intégralement répercutée dans le prix des PMCB qui seront facturés au maître d'ouvrage dans le cadre de la commande. Ce faisant, l'attention du maître d'ouvrage est attirée sur le fait que, compte-tenu de l'impact financier potentiel de la REP PMCB pour l'entreprise, le prix des PMCB figurant au devis est susceptible d'évoluer en cas de modification ultérieure des barèmes appliqués par les éco-organismes en charge de la filière REP PMCB. En cas de différend entre l'entreprise et le maître d'ouvrage sur le montant de l'éco-contribution à appliquer, les barèmes des éco-organismes de la filière PMCB applicables au moment de l'émission des factures de l'entreprise feront foi.

5 - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES, URGENTS OU IMPRÉVISIBLES

5.1 Tous travaux non prévus explicitement dans l'offre seront considérés comme travaux supplémentaires.

Ils donneront lieu, avant leur exécution, à la signature d'un avenant mentionnant notamment le prix de ces nouveaux travaux et le nouveau délai d'exécution, le cas échéant.
5.2 L'entrepreneur est habilité à prendre en cas d'urgence, toutes dispositions conservatoires nécessaires, sous réserve d'en informer le maître de l'ouvrage.

6 - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

6.1 Des locaux décents à usage de vestiaires, réfectoire et WC devront être mis à la disposition du personnel de l'entreprise par les soins du maître de l'ouvrage en quantités suffisantes, gratuitement **et à proximité des travaux. Le chantier devra être équipé d'un branchement d'eau potable et d'une arrivée de courant. En cas d'impossibilité ou d'insuffisance, les installations nécessaires seront facturées au maître d'ouvrage. L'entrepreneur ne peut être tenu d'effectuer des travaux dont l'exécution présenterait un caractère dangereux, sans que soient mis en place les systèmes de prévention réglementaires.**

7 - RÉCEPTION DES TRAVAUX

7.1 La réception des travaux a lieu dès leur achèvement. Elle est prononcée à la demande de l'entrepreneur, par le maître d'ouvrage, avec ou sans réserves.

7.2 La réception libère l'entrepreneur de toutes les obligations contractuelles autres que les garanties légales.

7.3 Les motifs de refus de réception doivent être précisés par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours suivant la demande de l'entreprise. Si une visite a eu lieu, les motifs doivent être indiqués sur le procès-verbal de refus.

7.4 **Immédiatement après leur achèvement, l'entreprise doit, par lettre recommandée avec avis de réception ou tout autre moyen donnant date certaine, demander au maître d'ouvrage la levée des réserves et l'établissement d'un procès-verbal de levée de réserves. À défaut de réponse dans les 15 jours suivant la réception de la lettre recommandée avec avis de réception ou de tout autre moyen susvisé, les réserves sont réputées levées par le maître d'ouvrage.**

7.5 Si la réception doit intervenir judiciairement, les frais correspondants seront à la charge du maître d'ouvrage, sauf faute avérée de l'entreprise.

8 - PAIEMENTS

8.1 Sauf mention contraire dans les conditions particulières, il est demandé un acompte **de 30 %** du montant du marché à la commande et avant tout début d'exécution des travaux. L'entreprise pourra demander le paiement d'acomptes mensuels (situations de travaux) au prorata de l'avancement pour tous travaux d'une durée supérieure à 30 jours.

En fin de travaux, l'entreprise facturera le solde des travaux dans les conditions prévues à l'article 4.

8.2 Aucune retenue de garantie ne s'applique aux marchés de l'entreprise.

8.3 *(Mise à jour février 2024)* Les demandes de paiements et factures à compter de leur émission seront réglées à l'entreprise par chèque ou virement bancaire sous 30 jours. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé. En cas de non-paiement à la date portée sur la facture, des pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage seront dues à l'entreprise.

8.4 Pour les seuls clients professionnels ressortissant aux dispositions de l'article L. 441-10 du code de commerce, tout retard de paiement ouvre droit à l'égard du créancier à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, l'entreprise peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

8.5 En cas de non-paiement à échéance, l'entrepreneur pourra suspendre les travaux dans un délai de 15 jours, après mise en demeure préalable au maître d'ouvrage restée infructueuse.

8.6 En cas de résiliation unilatérale du fait du maître d'ouvrage avant ou pendant les travaux, et sauf cas de force majeure créant un empêchement définitif, l'entreprise sera en droit d'obtenir dédommagement de toutes ses dépenses, de tous ses travaux, et de tout ce qu'elle aurait pu gagner en exécutant le marché.

8.7 *(Mise à jour février 2024)* En cas de paiement par virement bancaire, le ou les paiements devront être réalisés aux coordonnées bancaires suivantes : IBAN FR76 1680 6048 2166 0948 6975 889 - BIC AGRIFRPP868. Pour des raisons de sécurité, le maître de l'ouvrage, qui serait informé, par quelque moyen que ce soit (notamment email), d'un changement des coordonnées bancaires susvisées, s'engage, avant tout paiement, à contacter directement l'entreprise aux coordonnées figurant sur le devis/contrat afin de lui demander confirmation formelle que ses coordonnées bancaires ont bien changé.

9 - GARANTIES DE PAIEMENT

Lorsque le montant des travaux, déduction faite de l'acompte versé à la commande, est supérieur à 12000 euros HT, le maître d'ouvrage doit en garantir le paiement de la façon suivante :

1) Lorsqu'il recourt à un crédit destiné exclusivement et en totalité au paiement des travaux objet du marché, le maître d'ouvrage fera le nécessaire pour que les versements, effectués par l'établissement prêteur, parviennent à l'entrepreneur aux échéances convenues dans le marché (2ème alinéa de l'article 1799-1 du code civil). Le maître d'ouvrage adresse à l'entrepreneur copie du contrat attestant de la délivrance du prêt.
2) Lorsqu'il ne recourt pas à un crédit spécifique travaux, le maître d'ouvrage (à l'exception des consommateurs) fournit, au plus tard à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la conclusion du marché, le cautionnement visé au 3ème alinéa de l'article 1799-1 du code civil). Tant que le cautionnement ou l'attestation du crédit n'est pas fourni, l'entrepreneur ne commencera pas les travaux. Le délai d'exécution est prolongé en conséquence, si la date prévue pour le début des travaux est antérieure à celle de la fourniture du cautionnement ou de l'attestation du prêt.

Les études, devis, plans et documents de toute nature remis ou envoyés par l'entreprise restent toujours son entière propriété ; ils doivent être rendus sur sa demande.

Ils ne peuvent être communiqués, ni reproduits, ni exécutés par un tiers, sans autorisation écrite de l'entreprise.

10 – FORCE MAJEURE

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Cependant, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Pendant cette suspension, les parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront à la charge du client.

11 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par l'entreprise sont enregistrées dans son fichier clients. L'ensemble des informations collectées sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat et seront principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le maître de l'ouvrage, le traitement des commandes et la promotion des services de l'entreprise. Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par l'entreprise de ses obligations légales et règlementaires ou encore à l'exercice des prérogatives lui étant

Accusé de réception en préfecture
015-200060660-20250708-DEC2025-406-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Document créé par ebp logiciels de gestion d'entreprise

reconnues par la loi et la jurisprudence.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion des commandes, sans qu'une autorisation du maître de l'ouvrage soit nécessaire. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du maître de l'ouvrage, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.). Enfin, en cas de transfert des données en dehors de l'Union européenne (« U.E. »), il est rappelé que les destinataires externes à l'entreprise seraient contractuellement tenus de mettre en œuvre les efforts et moyens nécessaires afin de garantir un niveau de protection équivalent à celui fourni au sein de l'U.E.

Conformément aux dispositions légales et règlementaires applicables, le maître de l'ouvrage bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le maître de l'ouvrage peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant SARL ROLLIER & CO 1 rue Boumantel 15300 MURAT.

Le maître de l'ouvrage peut également s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique bloctel.gouv.fr.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, le maître de l'ouvrage peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de toute autre autorité compétente.

12 - CONTESTATIONS

12.1 Lorsqu'une des parties ne se conforme pas aux conditions du marché, l'autre partie la met en demeure d'y satisfaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

12.2 Le maître d'ouvrage, consommateur personne physique, peut, après échec de la procédure prévue à l'alinéa ci-dessus, recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à :

CM2C
49 rue de Ponthieu 75008 PARIS
Courriel : cm2c@cm2c.net
Site internet : cm2c.net

12.3 (Mise à jour février 2024) En cas de litige avec un maître d'ouvrage consommateur, les litiges seront portés devant l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit devant la juridiction du lieu où le maître d'ouvrage consommateur demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable. En cas de litige avec un maître d'ouvrage professionnel, les litiges seront portés devant les tribunaux compétents.

13 - *(Mise à jour février 2024)* RETRACTATION

Dans les cas où le contrat ou la commande de prestations hors contrat ont été signés hors établissement ou à distance, le maître d'ouvrage consommateur peut, conformément aux dispositions des articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, se rétracter sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire, pour les contrats de prestations de services, quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat ou de la commande de prestations hors contrat et, pour les contrats de vente, quatorze jours à compter de la réception du/des bien(s) par le maître d'ouvrage consommateur ou un tiers désigné par lui.

Pour exercer son droit de rétractation, le maître d'ouvrage consommateur doit notifier au prestataire sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration (lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique) ou utiliser le modèle de formulaire de rétractation annexé aux conditions générales. La notification de l'exercice du droit de rétractation doit être envoyée à l'adresse suivante : SARL ROLLIER & CO - 1 rue Boumantel 15300 MURAT – stephanie@srollier.fr

En cas de rétractation, le prestataire remboursera au maître d'ouvrage consommateur tous les paiements reçus de lui sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où le prestataire est informé de la décision du maître d'ouvrage consommateur de se rétracter. Le prestataire procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le maître d'ouvrage consommateur pour la transaction initiale, sauf si ce dernier convient expressément d'un moyen différent ; ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le client.

Si le maître d'ouvrage consommateur a demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, il devra payer un montant proportionnel à ce qui lui a été fourni jusqu'au moment où il a informé le prestataire de sa rétractation du contrat ou de la commande de prestations hors contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le Contrat ou la commande.

Le droit de rétractation ne peut être exercé pour :

- Les prestations pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du maître d'ouvrage consommateur et son renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- La fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du maître d'ouvrage consommateur ou nettement personnalisés ;
- La fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;
- Les contrats signés à l'occasion de foires ou de salons ;
- Les travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du client et demandés par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires.

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

Pour contrat signé hors établissement

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de la SARL ROLLIER & CO 1 rue Boumantel 15300 MURAT – stephanie@srollier.fr :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

- ❑ **Commandé le :** ____________________
- ❑ **Nom du (des) consommateur(s) :** ____________________
- ❑ Adresse du (des) consommateur(s) : ____________________
- ❑ Date : ___/__

Accusé de réception en préfecture
015-...-20250710-...-2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Document créé par ebp logiciels de gestion d'entreprise

DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

N° affaire	393-BCE-23	Date nov-24	
Opération:	REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY	Logo entreprise	coordonnées entreprises
Lot:	11 PEINTURE		
Maître d'ouvrage / client:	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE		

N°	Désignation des ouvrages élémentaires	Unité	Quantité	P.U.H.T.	Produit H.T.
	TRANCHE FERME				
2	***DESCRIPTION DES OUVRAGES***				
2,1	*Travaux préparatoires des supports (Finition B)*	m²	650,00	8,50 €	5 525,00 €
2,2	*Peinture cloisons/Doublages/plafonds (Finition B)*	m²	650,00	12,00 €	7 800,00 €
2,3	*Peinture sur boiserie*	Ens	1,00	3 800,00 €	3 800,00 €
2,4	*Peinture divers subjectiles*	Ens	1,00	380,00 €	380,00 €
2,5	*Baguette inox*	Ens	1,00	1 280,00 €	1 280,00 €
2,6	*Nettoyage de fin de chantier*	Ens	1,00	1 900,00 €	1 900,00 €

Montant H.T.	20 685,00 €
Remise 2%	413,70 €
Montant H.T remisé	20 271,30 €
T.V.A. : 20,00%	4 054,26 €
Montant T.T.C.	24 325,56 €

SARL XAVIER BERTUIT
PLÂTRERIE - PEINTURE - CARRELAGE
5, ROUTE DE RIOM ES MONTAGNES
15300 MURAT
04.71.20.00.61 - ent.bertuit.murat@outlook.fr

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

IB2M
l'ingénierie du bâtiment
egis
GROUP

Date : nov-24

N° AFFAIRE : 393-BCE-23

MAITRE D'OUVRAGE :
SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

OPERATION :
REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY
OFFICE DE TOURISME DE CHAUDES-AIGUES

LIEU :
15100 SAINT-FLOUR

MAITRES D'ŒUVRE :

Architecte : Atelier Julie BOUNIOL
4 Place d'Armes
15100 SAINT FLOUR
Tél : 04.71.60.72.44
Mail : secretariat@juliebouniol.fr

BET : IB2M
Le clos de Gages – 725, Route de Bougaux
12630 GAGES
Tél 05.65.42.03.41
Mail : contact@ib2m.fr

DOCUMENT : DPGF

LOT N° 11 PEINTURE

Phase: DCE

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

SARL MOURGUES SERGE

3 RUE DE LA PLANEZE
15100 SAINT FLOUR
☎ 04 71 60 05 91
Email contact@mourguesserge.com
www.mourguesserge.com

RGE QUALIBAT Votre label de fiabilité

N° de certificat : E-E122539

ST FLOUR COMMUNAUTE
ZI DU ROZIER COREN
VILLAGE ENTREPRISE
15100 SAINT FLOUR

Tél. : 04 71 23 76 36 / 8 80 00 76 M. Vedr Fax : 7 77 99 07 95 Astreint

D E V I S

Réf. : 0479231 CD

Date : 29/11/24

Réhabilitation et extension du Moulin Juéry en Office du tourisme à CHAUDES-AIGUES (15100)

LOT N°12 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
1	LOT N°12 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE				
1.1	INSTALLATION DE CHANTIER				
1.1.1	Installations de chantier	Ens	1,00	350,00	350,00
1.1.2	Compte prorata	ens	1,00	750,00	750,00
1.1.3	études EXE	ens	1,00	491,50	491,50
1.1.4	Dossier des ouvrages exécutés	ens	1,00	491,50	491,50
	Sous-total INSTALLATION DE CHANTIER				**2 083,00**
1.2	TRAVAUX DE CHAUFFAGE				
	suivant schéma de principe et CCTP				
1.2.1	Adaptation chaufferie bois				
	Chaudière bois	PM			
1.2.1.1	Bouteille casse-pression	Ens	1,00	737,50	737,50
1.2.1.2	Accessoires (vidange, purge, pressostat…)	ens	1,00	862,50	862,50
1.2.1.3	V3V + Régulation circuit Maison des services	ens	1,00	3 125,00	3 125,00
1.2.1.4	Module sous-station circuit Moulin Juéry	ens	1,00	3 850,00	3 850,00
1.2.1.5	Pompe avant module	ens	1,00	675,00	675,00
1.2.1.6	Pompe après module	ens	1,00	675,00	675,00
1.2.1.7	Compteur d'énergie	ens	1,00	1 075,00	1 075,00
1.2.1.8	Remplissage installation	ens	1,00	400,00	400,00

Le bénéficiaire du service qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition Bloctel sur le site bloctel.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AR
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
1.2.1.9	Expansion	ens	1,00	287,50	287,50
1.2.1.10	Hydraulique local chaufferie	Ens	1,00	2 000,00	2 000,00
1.2.1.11	Calorifuge	ens	1,00	1 250,00	1 250,00
1.2.1.12	Electricité local chaufferie	Ens	1,00	625,00	625,00
1.2.1.13	Raccordements électriques	ens	1,00	1 200,00	1 200,00
	Sous-total Adaptation chaufferie bois				**16 762,50**
1.2.2	**Réseau de chaleur**				
1.2.2.1	Tranchées	Ml	60,00	52,33	3 139,80
1.2.2.2	Fourreau TPC	ml	60,00	5,75	345,00
1.2.2.3	Câble BUS	ml	60,00	6,30	378,00
1.2.2.4	Tube préisolé DN25 (32/26,2) - BIPEX	ml	60,00	45,63	2 737,80
1.2.2.5	Remblaiement tranchées	ml	60,00	37,96	2 277,60
1.2.2.6	Réfection surfacique	ml	60,00	43,13	2 587,80
	Sous-total Réseau de chaleur				**11 466,00**
1.2.3	**Sous-station Moulin Juéry**				
1.2.3.1	Bouteille casse-pression	Ens	1,00	412,50	412,50
1.2.3.2	Accessoires (vidange, purge, pressostat…)	ens	1,00	332,50	332,50
1.2.3.3	Epingle électrique	ens	1,00	900,00	900,00
1.2.3.4	Régulation épingle	ens	1,00	1 250,00	1 250,00
1.2.3.5	Raccordement électrique	ens	1,00	612,50	612,50
1.2.3.6	Pompe Office tourisme	ens	1,00	575,00	575,00
1.2.3.7	Pompe Logement	ens	1,00	575,00	575,00
1.2.3.8	Régulation	ens	1,00	1 875,00	1 875,00
1.2.3.9	Electricité sous-station	Ens	1,00	625,00	625,00
1.2.3.10	Raccordements électriques	ens	1,00	1 600,00	1 600,00
1.2.3.11	Ventilation Sous-station	Ens	1,00	101,00	101,00
	Sous-total Sous-station Moulin Juéry				**8 858,50**
1.2.4	**Distribution intérieure**				
1.2.4.1	Ø 18/20	Ml	30,00	29,65	889,50
1.2.4.2	Ø 28/30	Ml	15,00	35,40	531,00
1.2.4.3	Ø 30/32	ml	15,00	43,10	646,50
1.2.4.4	Acessoires divers	Ens	1,00	437,50	437,50
1.2.4.5	Calorifuge des canalisations suivant CCTP	ens	1,00	1 066,05	1 066,05
	Sous-total Distribution intérieure				**3 570,55**
1.2.5	**Plancher chauffant**				
1.2.5.1	Isolant	M²	116,00	30,28	3 512,48
1.2.5.2	Tubes PER	Ens	1,00	1 846,00	1 846,00
1.2.5.3	Relevé de plinthe avec bavette	Ens	1,00	215,46	215,46
1.2.5.4	Treillis métallique anti-retrait	Ens	1,00	325,00	325,00
1.2.5.5	Collecteurs	U	2,00	412,50	825,00
1.2.5.6	Cartouche thermostatique	U	7,00	43,75	306,25

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

©Sage

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
1.2.5.7	Robinet d'équilibrage dynamique type Eclypse	U	7,00	86,25	603,75
1.2.5.8	Aquastat de sécurité	Ens	1,00	118,75	118,75
1.2.5.9	Adjuvent de chape	Ens	1,00	187,50	187,50
1.2.5.10	Régulation circuit secondaire suivant CCTP **(compris)**	PM	1,00		
	Sous-total Plancher chauffant				**7 940,19**
1.2.6	Mise en service				
1.2.6.1	Mise en service	Ens	1,00	45,00	45,00
	Sous-total Mise en service				**45,00**
1.2.7	Rinçage, réglages et équilibrage des installations				
1.2.7.1	Rinçage, réglages et équilibrage des installations	Ens	1,00	45,00	45,00
	Sous-total Rinçage, réglages et équilibrage des installations				**45,00**
	Sous-total TRAVAUX DE CHAUFFAGE				**48 687,74**
1.3	TRAVAUX DE VENTILATION				
	suivant CCTP				
1.3.1	Extraction simple-flux R+1				
1.3.1.1	Extracteur simple-flux en ligne	Ens	1,00	787,50	787,50
1.3.1.2	Supportage	ens	1,00	31,25	31,25
1.3.1.3	Plot anti-vibratile	ens	1,00	12,50	12,50
1.3.1.4	Manchette souple	ens	1,00	46,26	46,26
1.3.1.5	Pressostat **(compris)**	PM	1,00		
1.3.1.6	Filtres	ens	1,00	31,25	31,25
1.3.1.7	Interrupteur **(compris)**	PM	1,00		
	Sous-total Extraction simple-flux R+1				**908,76**
1.3.2	Extraction simple-flux RDC				
1.3.2.1	Extracteur simple-flux permanent mural	Ens	1,00	137,50	137,50
1.3.2.2	Interrupteur **(compris)**	PM	1,00		
	Sous-total Extraction simple-flux RDC				**137,50**
1.3.3	Centrale double-flux				
1.3.3.1	Centrale double-flux RDC + batterie élec	Ens	1,00	4 968,75	4 968,75
1.3.3.2	Supportage	ens	1,00	68,75	68,75
1.3.3.3	Plot anti-vibratile	ens	1,00	12,50	12,50
1.3.3.4	Manchette souple	ens	1,00	46,26	46,26
1.3.3.5	Filtres	ens	1,00	31,25	31,25
1.3.3.6	Interrupteur **(compris)**	ens	1,00		
1.3.3.7	Régulation à distance	Ens	1,00	256,25	256,25
	Sous-total Centrale double-flux				**5 383,76**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-PU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

N°	Désignation	U	Qte	Prix unit.	Montant H.T.
1.3.4	Réseau de gaine				
	Gaine tôle acier galvanisé spiralée diamètre :				
1.3.4.1	Ø125	ml	16,00	31,76	508,16
1.3.4.2	Ø200	ml	12,00	40,40	484,80
1.3.4.3	Ø250	ml	17,00	43,89	746,13
1.3.4.4	Calorifuge	ens	1,00	1 587,50	1 587,50
1.3.4.5	Gaine souple isolée	ens	8,00	29,26	234,08
1.3.4.6	Accessoires de fixations et de raccordement	ens	1,00	771,40	771,40
1.3.4.7	Réservations, percements, fourreaux, rebouchages	ens	1,00	250,00	250,00
	Sous-total Réseau de gaine				**4 582,07**
1.3.5	Registre salle de réunion				
1.3.5.1	Registre CO2 + sonde CO2	Ens	1,00	1 350,00	1 350,00
	Sous-total Registre salle de réunion				**1 350,00**
1.3.6	Cartouche coupe feu				
1.3.6.1	Cartouche coupe feu 1 heure	Ens	1,00	51,25	51,25
	Sous-total Cartouche coupe feu				**51,25**
1.3.7	Bouches de soufflage et d'extraction				
1.3.7.1	Bouche de soufflage	U	4,00	55,00	220,00
1.3.7.2	Bouche de reprise	U	7,00	55,00	385,00
1.3.7.3	Plénum de raccordement **(compris)**	PM	1,00		
1.3.7.4	Accessoires de fixations et de raccordement	ens	1,00	62,50	62,50
	Sous-total Bouches de soufflage et d'extraction				**667,50**
1.3.8	Entrées d'air				
1.3.8.1	Entrées d'air sur menuiserie	U	7,00	10,00	70,00
	Sous-total Entrées d'air				**70,00**
1.3.9	Rejet et prise d'air en façade				
1.3.9.1	Rejet d'air en façade	U	2,00	70,00	140,00
	Sous-total Rejet et prise d'air en façade				**140,00**
1.3.10	Rejet et prise d'air en toiture				
1.3.10.1	Rejet d'air en toiture	Ens	1,00	118,75	118,75
1.3.10.2	Prise d'air en toiture	ens	1,00	118,75	118,75
	Sous-total Rejet et prise d'air en toiture				**237,50**
1.3.11	Raccordements électriques				
1.3.11.1	Raccordements électriques	U	3,00	65,00	195,00
	Sous-total Raccordements électriques				**195,00**
1.3.12	Voyant de signalisation défaut général				
1.3.12.1	Voyant défaut	U	1,00	234,75	234,75
	Sous-total Voyant de signalisation défaut général				**234,75**
1.3.13	Coup de poing d'arrêt d'urgence				
1.3.13.1	C.P.A.U.	U	1,00	284,75	284,75
	Sous-total Coup de poing d'arrêt d'urgence				**284,75**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

©Sage

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
1.3.14	Mise en service				
1.3.14.1	Mise en route, essais, réglages	Ens	1,00	100,00	100,00
	Sous-total Mise en service				**100,00**
1.3.15	Réglage, équilibrage des installations				
1.3.15.1	Réservations, percements, fourreaux, rebouchages	Ens	1,00	262,50	262,50
	Sous-total Réglage, équilibrage des installations				**262,50**
	Sous-total TRAVAUX DE VENTILATION				**14 605,34**
1.4	TRAVAUX DE PLOMBERIE SANITAIRE				
1.4.1	Alimentation AEP				
1.4.1.1	Alimentation AEP, y compris accessoires suivant CCTP	Ens	1,00	45,00	45,00
	Sous-total Alimentation AEP				**45,00**
1.4.2	Production ECS				
	Ballon d'eau chaude électrique capacité, compris accessoires :				
1.4.2.1	50 litres	U	1,00	393,75	393,75
1.4.2.2	Fixations, supports **(compris)**	PM	1,00		
1.4.2.3	Groupe de sécurité NF comprenant vanne d'arrêt, soupape	u	1,00	56,25	56,25
1.4.2.4	Evacuation soupape avec siphon à écoulement visible	u	1,00	37,50	37,50
1.4.2.5	Raccordement électrique depuis attente laissée par l'électricien	ens	1,00	31,25	31,25
1.4.2.6	Vanne d'arrêt	u	1,00	116,46	116,46
1.4.2.7	Vidange	u	1,00		
	Sous-total Production ECS				**635,21**
1.4.3	Distribution interieure				
	Tube C-PVC diam. (intérieur/épaisseur) ou tube cuivre :				
1.4.3.1	_Ø10/12	Ml	1,00	337,50	337,50
1.4.3.2	_Ø12/14	Ml	1,00	711,00	711,00
1.4.3.3	_Ø14/16	Ml	1,00	500,40	500,40
1.4.3.4	_Ø16/18	Ml	1,00	143,50	143,50
1.4.3.5	_Ø20/22	Ml	1,00	314,00	314,00
1.4.3.6	DN25 en PEHD	ens	1,00	237,80	237,80
1.4.3.7	Accessoires de fixation et de raccordement	ens	1,00	312,50	312,50
1.4.3.8	Calorifuge par coquille de mousse de polyuréthane épaisseur 13mm en faux plafond, gaines techniques et réserves	ens	1,00	425,20	425,20
1.4.3.9	Calorifuge par coquille de mousse de polyuréthane épaisseur 32mm en faux plafond, gaines technaiques pour alimentation Ef	ens	1,00	425,20	425,20
1.4.3.10	Anti-bélier dégazeur	ens	1,00	81,25	81,25
1.4.3.11	Réservations, percements, rebouchage	ens	1,00	262,50	262,50
	Sous-total Distribution interieure				**3 750,85**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-DE
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

N°	Designation	U	Qte	Prix unit.	Montant H.T.
1.4.4	Evacuations				
	Tube PVC M1, série EU, diam. :				
1.4.4.1	32	ens	1,00	71,80	71,80
1.4.4.2	40	ens	1,00	81,76	81,76
1.4.4.3	50	ens	1,00	233,50	233,50
1.4.4.4	100	ens	1,00	680,00	680,00
1.4.4.5	Accessoires de fixation et de raccordement	ens	1,00	156,25	156,25
1.4.4.6	Canalisation PVC M1 diam. 100 pour ventilation primaire	ens	1,00	680,00	680,00
1.4.4.7	Grille extérieure de rejet VP	ens	1,00	31,25	31,25
1.4.4.8	Percements, fourreaux, rebouchages	ens	1,00	250,00	250,00
	Sous-total Evacuations				**2 184,56**
1.4.5	Appareils sanitaires				
1.4.5.1	Evier	Ens	1,00	493,75	493,75
1.4.5.2	Plaque induction	ens	1,00	356,25	356,25
1.4.5.3	Timbre d'office	ens	1,00	587,50	587,50
1.4.5.4	WC sur pied PMR	ens	1,00	325,00	325,00
1.4.5.5	WC sur pied	ens	1,00	281,25	281,25
1.4.5.6	Lavabo PMR	ens	1,00	450,00	450,00
1.4.5.7	Evier	U	1,00	562,50	562,50
1.4.5.8	Lavabo	Ens	1,00	493,75	493,75
1.4.5.9	Accessoires de fixation et de raccordement	ens	1,00	100,00	100,00
	Sous-total Appareils sanitaires				**3 650,00**
1.4.6	Désinfection, rinçage, equilibrage				
1.4.6.1	Désinfection, rinçage et équilibrage des insallations	Ens	1,00	287,50	287,50
	Sous-total Désinfection, rinçage, equilibrage				**287,50**
	Sous-total TRAVAUX DE PLOMBERIE SANITAIRE				**10 553,12**
	Sous-total LOT N°12 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE				**75 929,20**

Total H.T.	**75 929,20**
Total T.V.A. 20,00 %	**15 185,84**
Total T.T.C.	91 115,04
Net à payer (Euro)	**91 115,04**

La TVA à acquitter subira des variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des réglements. Les prix sont établis sur la base du taux de TVA en vigueur au jour de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de taux sera répercutée sur le prix.

29/11/2024

Devis valable 120 jours sous réserve de disponibilité chez le fournisseur.

A : ..... le : / /

Devis N° 0479231

Mode de Règlement : Comptant Chèque

Bon pour Accord.

Signature - Cachet SARL Mourgues Serge

Signature - Cachet Client:

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

©Sage

N°	Récapitulatif	Quantité	Prix U.	Montant H.T.
1	LOT N°12 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	1,00	75 929,20	75 929,20
1.1	INSTALLATION DE CHANTIER	1,00	2 083,00	2 083,00
1.2	TRAVAUX DE CHAUFFAGE	1,00	48 687,74	48 687,74
1.2.1	Adaptation chaufferie bois	1,00	16 762,50	16 762,50
1.2.2	Réseau de chaleur	1,00	11 466,00	11 466,00
1.2.3	Sous-station Moulin Juéry	1,00	8 858,50	8 858,50
1.2.4	Distribution intérieure	1,00	3 570,55	3 570,55
1.2.5	Plancher chauffant	1,00	7 940,19	7 940,19
1.2.6	Mise en service	1,00	45,00	45,00
1.2.7	Rinçage, réglages et équilibrage des installations	1,00	45,00	45,00
1.3	TRAVAUX DE VENTILATION	1,00	14 605,34	14 605,34
1.3.1	Extraction simple-flux R+1	1,00	908,76	908,76
1.3.2	Extraction simple-flux RDC	1,00	137,50	137,50
1.3.3	Centrale double-flux	1,00	5 383,76	5 383,76
1.3.4	Réseau de gaine	1,00	4 582,07	4 582,07
1.3.5	Registre salle de réunion	1,00	1 350,00	1 350,00
1.3.6	Cartouche coupe feu	1,00	51,25	51,25
1.3.7	Bouches de soufflage et d'extraction	1,00	667,50	667,50
1.3.8	Entrées d'air	1,00	70,00	70,00
1.3.9	Rejet et prise d'air en façade	1,00	140,00	140,00
1.3.10	Rejet et prise d'air en toiture	1,00	237,50	237,50
1.3.11	Raccordements électriques	1,00	195,00	195,00
1.3.12	Voyant de signalisation défaut général	1,00	234,75	234,75
1.3.13	Coup de poing d'arrêt d'urgence	1,00	284,75	284,75
1.3.14	Mise en service	1,00	100,00	100,00
1.3.15	Réglage, équilibrage des installations	1,00	262,50	262,50
1.4	TRAVAUX DE PLOMBERIE SANITAIRE	1,00	10 553,12	10 553,12
1.4.1	Alimentation AEP	1,00	45,00	45,00
1.4.2	Production ECS	1,00	635,21	635,21
1.4.3	Distribution interieure	1,00	3 750,85	3 750,85
1.4.4	Evacuations	1,00	2 184,56	2 184,56
1.4.5	Appareils sanitaires	1,00	3 650,00	3 650,00
1.4.6	Désinfection, rinçage, equilibrage	1,00	287,50	287,50

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AR
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

age

SARL MOURGUES SERGE

3 RUE DE LA PLANEZE
15100 SAINT FLOUR
☎ 04 71 60 05 91
Email contact@mourguesserge.com
www.mourguesserge.com

RGE QUALIBAT Votre label de fiabilité

N° de certificat : E-E122539

ST FLOUR COMMUNAUTE
ZI DU ROZIER COREN
VILLAGE ENTREPRISE
15100 SAINT FLOUR

Tél.: 04 71 23 76 36 / 8 80 00 76 M. Vedr Fax: 7 77 99 07 95 Astreint

D E V I S

Réf. : 0479232 MC

Date : 29/11/24

Réhabilitation et extension du Moulin Juéry en Office du tourisme
CHAUDES-AIGUES (15100)
LOT 13 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS & FAIBLES

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
1	LOT : ELECTRICITE - COURANTS FORTS & FAIBLES				
1.1	PREPARATION DE CHANTIER				
1.1.1	Installations de chantier conformes au PGC	ENS	1,00	300,00	300,00
1.1.2	Etudes d'exécution	ENS	1,00	425,00	425,00
1.1.3	Dossier des Ouvrages Exécutés	ENS	1,00	250,00	250,00
	Sous-total PREPARATION DE CHANTIER				**975,00**
1.2	MISES A LA TERRE				
1.2.1	Câblette de cuivre nu de 25mm² posée en fond de fouille, y compris piquets	ML	50,00	6,56	328,00
1.2.2	Barrette de coupure et de mesure	U	1,00	63,30	63,30
1.2.3	Liaison équipotentielle principale	ENS	1,00	274,27	274,27
1.2.4	Liaisons équipotentielles secondaires	ENS	1,00	37,00	37,00
1.2.5	Divers accessoires de pose et de raccordement	ENS	1,00		
	Sous-total MISES A LA TERRE				**702,57**
1.3	BRANCHEMENT				
1.3.1	ECP2D ***(A la Charge d'ENEDIS)***	SO			
1.3.2	Platine tarif bleu tétraphasé ***(A la Charge d'ENEDIS)***	SO			
1.3.3	Disjoncteur de branchement 4P 63A ***(A la Charge d'ENEDIS)***	SO			

Le bénéficiaire du service qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition Bloctel sur le site bloctel.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

N°	Désignation	U	Qte	Prix unit.	Montant H.T.
1.3.4	Alimentation tableau depuis comptage en RO2V4x25mm²	ML	20,00	36,43	728,60
	Sous-total BRANCHEMENT				**728,60**
1.4	**ARMOIRES ET DISTRIBUTION PRINCIPALE**				
1.4.1	Tableau Général Basse Tension	U	1,00	7 950,00	7 950,00
1.4.2	Parafoudre 50kA en coffret séparé ***(Compris dans TGBT)***	U	1,00		
1.4.3	Sous Comptage Eclairage	U	5,00	213,75	1 068,75
1.4.4	Sous Comptage Prises de courant	U	5,00	213,75	1 068,75
1.4.5	Sous Comptage Chauffage	U	5,00	213,75	1 068,75
1.4.6	Sous Comptage ventilation	U	1,00	213,75	213,75
1.4.7	Chemins de câbles ""Courants Forts""	ENS	1,00	657,60	657,60
1.4.8	Chemins de câbles ""Courants Faibles""	ENS	1,00	592,60	592,60
1.4.9	Divers accessoires de pose et de raccordement	ENS	1,00		
	Sous-total ARMOIRES ET DISTRIBUTION PRINCIPALE				**12 620,20**
1.5	**ALIMENTATIONS FORCES**				
1.5.1	Alimentation ""Alarme incendie"" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur boîte de raccordement	ENS	1,00	64,00	64,00
1.5.2	Alimentation ""Baie informatique"" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur bloc de 6 PC 2P+T 16A	ENS	1,00	177,42	177,42
1.5.3	Alimentation ""Vidéoprojecteur + HDMI"" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur prise de courant 2P+T 16A avec Câble HDMI	ENS	1,00	295,07	295,07
1.5.4	Alimentation ""Ecran + HDMI"" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur prise de courant 2P+T 16A avec Câble HDMI	ENS	1,00	295,07	295,07
1.5.5	Alimentation ""Frigo"" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur prise de courant 2P+T 10/16A	ENS	1,00	120,19	120,19
1.5.6	Alimentation ""Plaques"" en câble U1000 R2V 3G6mm², en attente sur boite de dérivation	ENS	1,00	183,15	183,15
1.5.7	Alimentation ""Ecran int."" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur prise de courant 2P+T 10/16A	ENS	1,00	132,99	132,99
1.5.8	Alimentation ""Ecran ext."" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur prise de courant 2P+T 10/16A	ENS	1,00	152,19	152,19
1.5.9	Alimentation ""Borne tactile"" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur prise de courant 2P+T 10/16A	ENS	1,00	88,19	88,19
1.5.10	Alimentation ""Sèche mains"" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur sortie de câble	ENS	1,00	169,45	169,45
1.5.11	Sèche mains.	U	1,00	289,40	289,40
1.5.12	Alimentation ""Enseigne"" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur sortie de câble	ENS	3,00	92,65	277,95
1.5.13	Coffret de coupure	U	1,00	176,35	176,35
1.5.14	Alimentation ""Arrêt d'urgence électrique"" en câble U1000 R2V 2x1,5mm² en attente sur boite de raccordement	ENS	1,00	93,00	93,00
1.5.15	Arrêt d'urgence électrique	U	1,00	225,00	225,00
1.5.16	Alimentation ""Borne de recharge"" en câble U1000 R2V 3G6mm² en attente sur boite de raccordement	ENS	1,00	309,00	309,00

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

©Sage

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
1.5.17	Alimentation ""VMC"" en câble CR1 3G2,5mm², en attente sur boîte de raccordement	ENS	1,00	112,50	112,50
1.5.18	Alimentation ""CTA"" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur boîte de raccordement	ENS	1,00	51,20	51,20
1.5.19	Alimentation ""Sous station"" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur boîte de raccordement	ENS	1,00	64,00	64,00
1.5.20	Alimentation ""Extracteur"" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur boîte de raccordement	ENS	1,00	115,20	115,20
1.5.21	Alimentation ""Wifi"" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur prise de courant 2P+T 10/16A	ENS	3,00	65,79	197,37
1.5.22	Alimentation ""Cordon chauffant"" en câble U1000 R2V 3G2,5mm², en attente sur prise de courant 2P+T 10/16A	ENS	1,00	208,38	208,38
1.5.23	Cordon chauffant	U	1,00	226,35	226,35
1.5.24	Divers accessoires de pose et de raccordement	ENS	1,00		
	Sous-total ALIMENTATIONS FORCES				**4 023,42**
1.6	ECLAIRAGE ET PRISES DE COURANT				
1.6.1	RDC				
1.6.1.1	*Accueil*				
1.6.1.1.1	Suspension linéaire LED 23W/m 1786lm/m 3000K ***Marque Lightnet Type Liquid Line-G3***	ML	14,00	461,80	6 465,20
1.6.1.1.2	Spot LED orientable 7W 650lm 3000K ***Marque ARIC Type TIPO Rond , Couleur au choix Blanc ou Alu***	U	10,00	56,31	563,10
1.6.1.1.3	Spot LED 5W 520lm 3000K ***(5W plus accessible à la vente)*** Spot LED orientable 7W 650lm 3000K ***Marque ARIC Type TIPO Rond , Couleur au choix Blanc ou Alu***	U	9,00	56,31	506,79
1.6.1.1.4	Suspension LED 3W 240lm 4000K ***Marque CUBISPOT***	U	1,00	417,08	417,08
1.6.1.1.5	1 points lumineux commandés depuis tableau d'allumage **** Suspension Linéaire*** **** Suspension LED***	ENS	2,00	41,34	82,68
1.6.1.1.6	3 points lumineux commandés depuis tableau d'allumage **** Au dessus de l'écran***	ENS	1,00	108,12	108,12
1.6.1.1.7	15 points lumineux commandés depuis tableau d'allumage *** Zone îlot / Vitrine / Boutique**	ENS	1,00	349,80	349,80
1.6.1.1.8	Tableau d'allumage	U	1,00	474,03	474,03
1.6.1.1.9	Prise de courant 2P+T 10/16A	U	11,00	72,19	794,09
	Sous-total Accueil				**9 760,89**
1.6.1.2	*Famille*				
1.6.1.2.1	Downlight LED 21W 2070lm 4000K ***Marque Thorn Type CETUS3M 25.4W***	U	9,00	100,47	904,23
1.6.1.2.2	Spot LED orientable 7W 650lm 3000K ***Marque ARIC Type TIPO Rond , Couleur au choix Blanc ou Alu***	U	4,00	56,31	225,24
1.6.1.2.3	4 points lumineux commandés depuis tableau d'allumage	ENS	1,00	120,84	120,84
1.6.1.2.4	9 points lumineux commandés depuis tableau d'allumage	ENS	1,00	222,60	222,60
1.6.1.2.5	Prise de courant 2P+T 10/16A	U	4,00	72,19	288,76
	Sous-total Famille				**1 761,67**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

N°	Désignation	U	Qte	Prix unit.	Montant H.T.
1.6.1.3	*Bureau*				
1.6.1.3.1	Linéaire saillie LED 17W/m 2500m/m 4000K ***Marque Lightnet Type MATRIC-A3***	U	1,00	978,75	978,75
1.6.1.3.2	Downlight LED 15.5W 2048lm 4000K ***Marque Thorn Type CETUS3M 15.5W***	U	1,00	78,52	78,52
1.6.1.3.3	2 points lumineux commandés en simple allumage	ENS	1,00	67,32	67,32
1.6.1.3.4	Prise de courant 2P+T 10/16A	U	11,00	72,19	794,09
	Sous-total Bureau				**1 918,68**
1.6.1.4	*WC Ménage*				
1.6.1.4.1	Downlight LED 15.5W 2048lm 4000K ***Marque Thorn Type CETUS3M 15.5W***	U	2,00	78,52	157,04
1.6.1.4.2	Détecteur de présence à 360°	U	2,00	80,33	160,66
1.6.1.4.3	1 point lumineux commandé par 1 détecteur de présence	ENS	2,00	57,60	115,20
1.6.1.4.4	Prise de courant 2P+T 10/16A	U	1,00	72,19	72,19
	Sous-total WC Ménage				**505,09**
1.6.1.5	*Stockage*				
1.6.1.5.1	Hublot LED 16.3W 1950lm 4000K à détection ***Marque Thorn Type KAONA***	U	1,00	142,36	142,36
1.6.1.5.2	Alimentation de point lumineux	ENS	1,00	46,80	46,80
1.6.1.5.3	Prise de courant 2P+T 10/16A IP55	U	1,00	67,28	67,28
	Sous-total Stockage				**256,44**
1.6.1.6	*Escalier R+1 / RDC*				
1.6.1.6.1	Applique rectangulaire LED 20W 2584lm 3000K	U	3,00	222,61	667,83
1.6.1.6.2	Détecteur de présence à 360°	U	2,00	59,05	118,10
1.6.1.6.3	3 points lumineux commandé par 2 détecteurs	ENS	1,00	165,60	165,60
	Sous-total Escalier R+1 / RDC				**951,53**
1.6.1.7	*Escalier colimaçon R+1 / RDC*				
1.6.1.7.1	Tubulaire LED 19W 2170lm 4000K à détection ***Marque SECULITE Type FILA70 à détection***	U	4,00	325,19	1 300,76
1.6.1.7.2	3 points lumineux commandé par 2 détecteurs	SO			
1.6.1.7.3	***4 points lumineux à détection intégré***	ENS	1,00	194,40	194,40
	Sous-total Escalier colimaçon R+1 / RDC				**1 495,16**
1.6.1.8	*Bureau 2*				
1.6.1.8.1	Linéaire saillie LED 17W/m 2500m/m 4000K ***Marque Lightnet Type MATRIC-G3***	U	1,00	978,75	978,75
1.6.1.8.2	1 points lumineux commandés en simple allumage	ENS	1,00	67,32	67,32
1.6.1.8.3	Prise de courant 2P+T 10/16A	U	6,00	72,19	433,14
	Sous-total Bureau 2				**1 479,21**
1.6.1.9	*Réunion*				
1.6.1.9.1	Linéaire saillie LED 17W/m 2500m/m 4000K ***Marque Lightnet Type MATRIC-G3***	U	2,00	978,75	1 957,50
1.6.1.9.2	Spot LED 5W 520lm 3000K	SO			
1.6.1.9.3	Spot LED orientable 7W 650lm 3000K ***Marque ARIC Type***	U	2,00	56,31	112,62

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

©Sage

N°	Designation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
	TIPO Rond , Couleur au choix Blanc ou Alu				
1.6.1.9.4	2 points lumineux commandés en va et vient	ENS	1,00	188,87	188,87
1.6.1.9.5	2 points lumineux commandés en simple allumage	ENS	1,00	76,89	76,89
1.6.1.9.6	Prise de courant 2P+T 10/16A	U	10,00	72,19	721,90
	Sous-total Réunion				**3 057,78**
1.6.1.10	*Toilette*				
1.6.1.10.1	Spot LED 5W 520lm 3000K	SO	2,00		
1.6.1.10.2	Spot LED orientable 7W 650lm 3000K ***Marque ARIC Type TIPO Rond , Couleur au choix Blanc ou Alu***	U	2,00	56,31	112,62
1.6.1.10.3	Détecteur de présence à 360°	U	2,00	80,33	160,66
1.6.1.10.4	1 point lumineux commandé par 1 détecteur de présence	ENS	2,00	46,80	93,60
1.6.1.10.5	Prise de courant 2P+T 10/16A	U	1,00	72,19	72,19
	Sous-total Toilette				**439,07**
	Sous-total RDC				**21 625,52**
	Sous-total ECLAIRAGE ET PRISES DE COURANT				**21 625,52**
1.7	ECLAIRAGE EXTERIEUR				
1.7.1	Bandeau LED 7.2W/m 1280lm/m 3000K ***Marque EUROPOLE Type FORT LIGHT IP67***	ML	3,00	268,75	806,25
1.7.2	Encastré LED 12.6W 806lm/m 3000K - ***Marque EUROPOLE Type COLOSS 3 15W Switch 2.4k/3k/4k Flux 1550/1710/1770lm (110lm/W)***	U	7,00	287,50	2 012,50
1.7.3	Alimentation de point lumineux extérieur sur inter crepusculaire et horaire	U	10,00	75,60	756,00
1.7.4	Inter horaire crépusculaire	U	1,00	265,00	265,00
1.7.5	Divers accessoires de pose et de raccordement	ENS	1,00		
	Sous-total ECLAIRAGE EXTERIEUR				**3 839,75**
1.8	ECLAIRAGE DE SECOURS				
	Note Marque EATON - LUMINOX				
1.8.1	Bloc autonome d'éclairage de secours autotestable 45 Lumens	U	7,00	77,36	541,52
1.8.2	Alimentation des BAES en câble U1000 R2V 5x1,5mm²	ENS	7,00	72,00	504,00
1.8.3	Télécommande	U	1,00	102,62	102,62
1.8.4	Divers accessoires de pose et de raccordement	So	1,00		
	Sous-total ECLAIRAGE DE SECOURS				**1 148,14**
1.9	TELEPHONE / INFORMATIQUE				
	Note : ***Marque GIGAMEDIA***				
1.9.1	Baie de brassage 24U	ENS	1,00	948,74	948,74
1.9.2	Prise RJ45 Téléphonique / Informatique ***catégorie 6A***	U	23,00	19,79	455,17
1.9.3	Câblage des prises RJ45 en câble ***catégorie 6A***	ENS	23,00	123,60	2 842,80
1.9.4	Raccordement sur la baie informatique ***(Compris)***	ENS	23,00		
1.9.5	Cordons de brassage	U	23,00	4,13	94,99
1.9.6	Recettage	ENS	1,00	458,85	458,85
1.9.7	Divers accessoires de pose et de raccordement	ENS	1,00		

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AR
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
	Sous-total TELEPHONE / INFORMATIQUE				**4 800,55**
1.10	ALARME INCENDIE				
	Note ***Marque EATON Type NUGELEC***				
1.10.1	Centrale d'alarme de type 4	ENS	1,00	224,23	224,23
1.10.2	Déclencheur manuel	U	4,00	43,94	175,76
1.10.3	Câblage des déclencheurs manuels	ENS	4,00	84,00	336,00
1.10.4	Sirène d'alarme	U	4,00	53,25	213,00
1.10.5	Câblage des sirènes	ENS	4,00	60,00	240,00
1.10.6	Flash d'alarme	U	2,00	71,87	143,74
1.10.7	Câblage des flash	ENS	2,00	60,00	120,00
1.10.8	Divers accessoires de pose et de raccordement	ENS	1,00		
	Sous-total ALARME INCENDIE				**1 452,73**
1.11	BOUCLE MAGNETIQUE				
	Note : Matériel RONSON				
1.11.1	Kit boucle magnétique avec ampli + micro + boucle Accueil	U	1,00	512,50	512,50
1.11.2	Câblage	ENS	1,00	125,18	125,18
1.11.3	Divers accessoires de pose et de raccordement	ENS	1,00		
	Sous-total BOUCLE MAGNETIQUE				**637,68**
1.12	CONTRÔLE DES INSTALLATIONS				
1.12.1	Contrôle des installations électriques par un organisme agréé	ENS	1,00	595,00	595,00
1.12.2	Certificat CONSUEL ""Services généraux""	ENS	1,00	206,40	206,40
1.12.3	Compte prorata 1%	ENS	1,00	640,00	640,00
	Sous-total CONTRÔLE DES INSTALLATIONS				**1 441,40**
	Sous-total LOT : ELECTRICITE - COURANTS FORTS				**53 995,56**

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
	Variantes du devis				
2	Variantes				
2.1	Luminaires				
2.1.1	Spots				
2.1.1.1	Spot LED orientable 7W 650lm 3000K ***Marque ARIC Type TIPO Rond , Couleur au choix Blanc ou Alu***	U	-27,00	56,31	-1 520,37
2.1.1.2	Variante - Spot LED orientable 7W 650lm 3000K - ***Marque EUROPOLE Couleur au choix OR, Noir, Alu, Blanc***	U	27,00	46,61	1 258,47
	Sous-total Spots				**-261,90**
2.1.2	Bureau 1				
2.1.2.1	Linéaire saillie LED 17W/m 2500m/m 4000K ***Marque Lightnet Type MATRIC-A3***	U	-1,00	978,75	-978,75
2.1.2.2	Variante - Linéaire saillie LED 17W/m 2500m/m 4000K Rappel : Les variantes ne sont pas comprises dans le total du document	U	1,00	617,56	617,56

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

©Sage

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
	Variantes du devis ***Marque Indigo Type LINEAR 2 C - Proposition Push DIM - Couleurs au choix Noir Mat - Moir Mat + Argent - Blanc Mat - Blanc Mat + Argent***				
2.1.2.3	2 points lumineux commandés en simple allumage	ENS	-1,00	131,12	-131,12
2.1.2.4	1 points lumineux commandés en simple allumage	ENS	1,00	67,32	67,32
2.1.2.5	1 points lumineux commandés en bouton poussoir DALI	ENS	1,00	112,51	112,51
	Sous-total Bureau 1				**-312,48**
2.1.3	Bureau 2				
2.1.3.1	Linéaire saillie LED 17W/m 2500m/m 4000K ***Marque Lightnet Type MATRIC-A3***	U	-1,00	978,75	-978,75
2.1.3.2	Variante - Linéaire saillie LED 17W/m 2500m/m 4000K ***Marque Indigo Type LINEAR 2 C - Proposition Push DIM - Couleurs au choix Noir Mat - Moir Mat + Argent - Blanc Mat - Blanc Mat + Argent***	U	1,00	586,37	586,37
2.1.3.3	1 points lumineux commandés en simple allumage	ENS	-1,00	99,22	-99,22
2.1.3.4	1 points lumineux commandés en bouton poussoir DALI	ENS	1,00	112,51	112,51
	Sous-total Bureau 2				**-379,09**
2.1.4	Réunion				
2.1.4.1	Linéaire saillie LED 17W/m 2500m/m 4000K ***Marque Lightnet Type MATRIC-A3***	U	-2,00	978,75	-1 957,50
2.1.4.2	Variante - Linéaire saillie LED 17W/m 2500m/m 4000K ***Marque Indigo Type LINEAR 2 C - Proposition Push DIM - Couleurs au choix Noir Mat - Moir Mat + Argent - Blanc Mat - Blanc Mat + Argent***	U	2,00	586,37	1 172,74
2.1.4.3	2 points lumineux commandés en va et vient	ENS	-1,00	188,87	-188,87
2.1.4.4	2 points lumineux commandés en bouton poussoir DALI	ENS	1,00	203,42	203,42
	Sous-total Réunion				**-770,21**
	Sous-total Luminaires				**-1 723,68**
	Sous-total Variantes				**-1 723,68**
	Rappel : Les variantes ne sont pas comprises dans le total du document				

Total H.T.	**53 995,56**
Total T.V.A. 20,00 %	**10 799,11**
Total T.T.C.	64 794,67
Net à payer (Euro)	**64 794,67**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AR
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

age

vigueur lors des réglements. Les prix sont établis sur la base du taux de TVA en vigueur au jour de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de taux sera répercutée sur le prix.

29/11/2024

Devis valable 120 jours sous réserve de disponibilité chez le fournisseur.

A : ..... le : / /

Devis N° 0479232

Mode de Règlement : Comptant Chèque

Bon pour Accord.

Signature - Cachet SARL Mourgues Serge

Signature - Cachet Client:

N°	Récapitulatif	Quantité	Prix U.	Montant H.T.
1	LOT : ELECTRICITE - COURANTS FORTS & FAIBLES	1,00	53 995,56	53 995,56
1.1	PREPARATION DE CHANTIER	1,00	975,00	975,00
1.2	MISES A LA TERRE	1,00	702,57	702,57
1.3	BRANCHEMENT	1,00	728,60	728,60
1.4	ARMOIRES ET DISTRIBUTION PRINCIPALE	1,00	12 620,20	12 620,20
1.5	ALIMENTATIONS FORCES	1,00	4 023,42	4 023,42
1.6	ECLAIRAGE ET PRISES DE COURANT	1,00	21 625,52	21 625,52
1.6.1	RDC	1,00	21 625,52	21 625,52
1.6.1.1	Accueil	1,00	9 760,89	9 760,89
1.6.1.2	Famille	1,00	1 761,67	1 761,67
1.6.1.3	Bureau	1,00	1 918,68	1 918,68
1.6.1.4	WC Ménage	1,00	505,09	505,09
1.6.1.5	Stockage	1,00	256,44	256,44
1.6.1.6	Escalier R+1 / RDC	1,00	951,53	951,53
1.6.1.7	Escalier colimaçon R+1 / RDC	1,00	1 495,16	1 495,16
1.6.1.8	Bureau 2	1,00	1 479,21	1 479,21
1.6.1.9	Réunion	1,00	3 057,78	3 057,78
1.6.1.10	Toilette	1,00	439,07	439,07
1.7	ECLAIRAGE EXTERIEUR	1,00	3 839,75	3 839,75
1.8	ECLAIRAGE DE SECOURS	1,00	1 148,14	1 148,14
1.9	TELEPHONE / INFORMATIQUE	1,00	4 800,55	4 800,55
1.10	ALARME INCENDIE	1,00	1 452,73	1 452,73
1.11	BOUCLE MAGNETIQUE	1,00	637,68	637,68
1.12	CONTRÔLE DES INSTALLATIONS	1,00	1 441,40	1 441,40
2	Variantes	1,00	-1 723,68	-1 723,68
2.1	Luminaires	1,00	-1 723,68	-1 723,68
2.1.1	Spots	1,00	-261,90	-261,90
2.1.2	Bureau 1	1,00	-312,48	-312,48
2.1.3	Bureau 2	1,00	-379,09	-379,09
2.1.4	Réunion	1,00	-770,21	-770,21

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

©Sage

DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

N° affaire	393-BCE-23	Date déc-24	
Opération:	REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY	Logo entreprise	Coordonnées entreprises
Lot:	14 DESAMIANTAGE ADDITIF DEPLOMBAGE		
Maître d'ouvrage / client:	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE		

N°	Désignation des ouvrages élémentaires	Unité	Quantité	P.U.H.T.	Produit H.T.
	TRANCHE FERME				
2	***DESCRIPTION DES OUVRAGES***				
	Installations de chantier	Ens	1,00	6 065,00 €	6 065,00 €
	Plan de retrait	Ens	1,00	800,00 €	800,00 €
	Éléments en amiante à retirer				
	Fenetre (Joint de mastic de vitrage)	U	6,00	100,00 €	600,00 €
	Fermeture provisoire des baies	U	6,00	100,00 €	600,00 €
3	***DEPLOMBAGE***				
	Confinement aux accès	Ens	1,00	500,00 €	500,00 €
	Dépose du revêtement	Ens	1,00	3 500,00 €	3 500,00 €
	Contrôles en fin d'opération	Ens	1,00	450,00 €	450,00 €
	Rapport final d'intervention	Ens	1,00	150,00 €	150,00 €
				Montant H.T.	12 665,00 €
				T.V.A. : 20,00%	2 533,00 €
				Montant T.T.C.	15 198,00 €

07/01/2025

SARL SADOURNY DPF
15, Rue Fernand Forest
63540 ROMAGNAT
Tél. : 04 73 90 07 63 - Fax 04 73 90 43 94
SIRET : 791 329 790 00046

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-400-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025